



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

## rapport d'activités 2012



Ce rapport d'activités a été adopté à l'unanimité par le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) lors de sa séance plénière du 27 mai 2013.

## Impressum

Publication	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF)
Rédaction	David Gaffino
Mise en page	Ana Gonzalez
Exemplaires supplémentaires	Le rapport d'activités peut être téléchargé sur le site internet du CAF <a href="http://www.caf-bienne.ch">www.caf-bienne.ch</a> ou sur demande à <a href="mailto:info.caf@sta.be.ch">info.caf@sta.be.ch</a>
Renseignements	Secrétariat général du CAF <a href="mailto:david.gaffino@sta.be.ch">david.gaffino@sta.be.ch</a> ou <a href="mailto:info.caf@sta.be.ch">info.caf@sta.be.ch</a>
Crédits photographiques	Marcel Liengme (page de couverture) Alain Sermet (p. 5) CAF (p. 7)
Copyright	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne – 2013 Faubourg du Lac 45 Case postale 299 2501 Biel / Bienne

## Table des matières – Inhaltverzeichnis

<b>1. AVANT-PROPOS DU PRESIDENT .....</b>	<b>5</b>
<b>1. VORWORT DES PRÄSIDENTEN .....</b>	<b>6</b>
<b>2. COMPOSITION ET STRUCTURE .....</b>	<b>7</b>
A. COMPOSITION : LISTE DES MEMBRES .....	7
B. STRUCTURE DU CONSEIL .....	8
<b>3. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL .....</b>	<b>9</b>
A. PRISES DE POSITION (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE).....	9
B. NOMINATION DE CADRES SUPERIEURS DE L'ADMINISTRATION .....	11
<b>4. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL .....</b>	<b>11</b>
<b>5. SECRETARIAT GENERAL.....</b>	<b>12</b>
<b>6. BUREAU ET PLENUM.....</b>	<b>13</b>
A. SEANCES.....	13
B. DOSSIERS DE SUBVENTIONS – POM / FONDS DE LOTERIE.....	13
C. BUREAU ELARGI ET COMPETENCES DU CAF.....	14
D. INVITATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES .....	14
E. AUTRES ACTIVITES .....	15
<b>7. DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE ROMANDE/INTERJURASSIENNE.....</b>	<b>15</b>
A. COMPOSITION DE LA DECOO ET SÉANCES.....	15
B. COORDINATION SCOLAIRE ET DOSSIERS SPÉCIALISÉS DE LA DECOO .....	16
<b>8. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC) .....</b>	<b>17</b>
A. COMPOSITION DE LA SAC ET SEANCES.....	17
B. COMPETENCES DANS LE DOMAINE CULTUREL .....	17
C. ORDONNANCE SUR L'ENCOURAGEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES.....	17
D. RELATIONS AVEC L'OFFICE DE LA CULTURE DU CANTON (OC) .....	18
E. PARTICIPATION POLITIQUE – SUBVENTIONS CULTURELLES.....	18
F. AUTRES ACTIVITES DANS LE DOMAINE CULTUREL.....	20
<b>9. DELEGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ).....</b>	<b>20</b>
A. COMPOSITION DE LA DBAJ ET SEANCES.....	20
B. PRINCIPALES ACTIVITES .....	20
<b>10. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB) .....</b>	<b>21</b>
A. BASES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES .....	21
B. SÉANCES COMMUNES .....	21
C. COLLABORATION AU NIVEAU DES SECRETARIATS GENERAUX .....	21
D. PRISES DE POSITION ET ACTIONS COMMUNES.....	22
<b>11. COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CONSEIL .....</b>	<b>22</b>
A. FORUM DU BILINGUISME.....	22
B. CONSEIL-EXÉCUTIF ET DAJ.....	22
C. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET COFRA .....	23
D. VILLE DE BIENNE .....	23
E. COMMUNE D'EVILARD .....	23
F. PRÉFECTURE DE BIENNE.....	24
G. DÉPUTATION AU GRAND CONSEIL .....	24
H. AUTRES PARTENAIRES : AIJ, SBB, CMJB, OSSM, FICD .....	24
<b>12. COMMUNICATION .....</b>	<b>24</b>
A. SITE INTERNET / INTRANET.....	24
B. MEDIAS .....	25
<b>13. STATISTIQUES .....</b>	<b>25</b>
A. STATISTIQUES DE SUBVENTIONS.....	25

B.	STATISTIQUES DE PREAVIS ET PRISES DE POSITION .....	25
<b>14.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>26</b>
A.	ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2012 .....	26
B.	PERSPECTIVES 2013.....	27
<b>15.</b>	<b>SCHLUSSFOLGERUNGEN.....</b>	<b>28</b>
A.	EVALUATION DER ZIELE 2012 .....	28
B.	AUSBLICK 2013 .....	29
<b>16.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>30</b>

## 1. AVANT-PROPOS DU PRESIDENT



Le rapport qui suit présente en détails les activités du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne en 2012, année d'ouverture concrète de plusieurs chantiers importants. Mais également année d'élections communales à Bienne et de changements dans la représentation au sein du CAF.

Je mentionnerai tout d'abord les départs de deux membres qui nous ont beaucoup apporté et à qui j'exprime ici une sincère gratitude : Marlyse Merazzi, présidente de la DECOO, et Pablo Donzé. À leur place ont été élus Ariane Tonon et André de Montmollin. Départ annoncé pour la fin 2012, celui de Pierre-Yves Moeschler, qui ne se représentait plus à l'élection au Conseil municipal de septembre dernier. En tant que directeur de la formation et de la culture, il aura été un interlocuteur et un partenaire prioritaire, ayant stabilisé les grandes institutions culturelles biennoises et défini une politique culturelle ambitieuse et réaliste, accordant leur juste place aux autres institutions et acteurs de la vie culturelle. Pierre-Yves Moeschler a lancé de grands projets qui devront être menés à bon port par son successeur au Conseil municipal et au CAF, Cédric Némitz.

Parmi les grands chantiers ouverts auxquels le CAF a été associé au cours de cette année, je me bornerai à citer les suivants :

- En coordination avec le Conseil du Jura bernois, nous avons obtenu du Conseil-exécutif bernois une définition plus claire et opérationnelle du mode de participation de nos deux conseils aux procédures de nomination de cadres supérieurs de l'administration cantonale bernoise ;
- La procédure de consultation concernant la rédaction de l'Ordonnance d'application de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles a suscité des réflexions approfondies et des propositions visant à ancrer concrètement le soutien au bilinguisme et à donner aux préavis du CAF davantage de poids en matière de subventionnement : les négociations se poursuivront en 2013, tant avec la Ville de Bienne qu'avec la Direction cantonale de l'instruction publique ;
- Dans le domaine culturel, un grand projet a franchi une étape en vue de sa concrétisation : un groupe de pilotage auquel le CAF a été associé a réalisé les premières études visant la transformation du théâtre-cinéma Palace en salle de spectacle pour toute la région ;
- Plusieurs domaines où la préservation du bilinguisme nous a occupés, sinon préoccupés : mentionnons le Centre hospitalier de Bienne, où la formation du personnel en deux langues engendre pour le canton des frais importants, et les offres de formations professionnelles francophones (en particulier au CFP de Bienne) qui sont progressivement délocalisées depuis plusieurs années, décourageant du coup les employeurs à former des apprentis romands ;
- Le CAF forme avec les Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes : cette dernière a pris position en août sur le projet de modification de la Loi sur le Statut particulier, permettant l'organisation d'une votation régionale dans le Jura bernois sur l'avenir institutionnel de la région ; à cette occasion la DBAJ a rappelé la position de neutralité active caractérisant l'attitude biennoise dans la question jurassienne ;
- Finalement, la perspective de cette votation dans le Jura bernois a entraîné la formation d'un groupe de travail formé d'une délégation de l'administration cantonale, d'une délégation du Conseil du Jura bernois et, à titre consultatif, d'une délégation de la DBAJ : l'objectif de ce groupe est de faire d'ici l'été 2013 des propositions pour renforcer le Statut particulier en cas de décision du Jura bernois de ne pas quitter le canton de Berne.

Le présent rapport entre dans le détail de ces changements et de ces grands chantiers. Il énonce en plus les différentes autres activités du CAF, dont j'aimerais seulement rappeler la participation aux nombreux objets mis en consultation par le canton, ainsi que les très nombreuses demandes de subventions pour des activités culturelles à propos desquelles un préavis est demandé au CAF.

La vie culturelle biennoise est extrêmement riche. Les finances des pouvoirs publics vont mal. La vie politique se réchauffe dans la région jurassienne : Bienne est concernée, mais elle doit éviter de s'ingérer dans les affaires de ses voisins. 2013 promet des décisions importantes.

*Philippe Garbani, président du CAF*

## 1. VORWORT DES PRÄSIDENTEN



Der vorliegende Bericht gibt Auskunft über die Tätigkeiten des Rats für französischsprachige Angelegenheiten des zweisprachigen Amtsbezirks Biel (RFB). Das Jahr 2012 war von mehreren wichtigen Projekten, von den Bieler Gemeindevahlen sowie von personellen Wechsels innerhalb des RFB geprägt.

Zunächst möchte ich Marlyse Merazzi (Präsidentin DECOO) und Pablo Donzè ganz herzlich für ihren grossartigen Einsatz danken. Sie haben uns im Laufe des Jahres verlassen und wurden durch Ariane Tonon und André de Montmollin ersetzt. Ende 2012 trat auch Pierre-Yves Moeschler zurück, der nicht mehr für die Gemeinderatswahlen vom September kandidierte. Als Bildungs- und Kulturdirektor der Stadt Biel, der die grossen Bieler Kultureinrichtungen konsolidiert und eine ehrgeizige, aber realistische Kulturpolitik, in der die anderen Einrichtungen und Akteure des kulturellen Lebens ihren Platz haben, definiert hat, war er uns stets ein wichtiger (Ansprech-)Partner. Pierre-Yves Moeschler hat grosse Projekte aufgegleist, die nun von Cédric Némitz, seinem Nachfolger im Gemeinderat und im RFB, weiter- bzw. zu Ende geführt werden müssen.

Der RFB hat 2012 u. a. bei folgenden Grossprojekten mitgewirkt:

- In Koordination mit dem Bernjurassischen Rat konnten wir beim Regierungsrat des Kantons Bern eine klarere und besser funktionierende Definition für die Mitwirkung unserer beiden Räte bei den Verfahren zur Ernennung der obersten Kader der Kantonsverwaltung erwirken.
- Das Vernehmlassungsverfahren im Zusammenhang mit der Vollzugsverordnung zum kantonalen Kulturförderungsgesetz hat zu vertieften Überlegungen und zum Antrag geführt, die Unterstützung der Zweisprachigkeit konkret im Erlass zu verankern und dem Antragsrecht des RFB im Bereich der Subventionen mehr Gewicht zu verleihen: Die Verhandlungen werden 2013 sowohl mit der Stadt Biel als auch mit der kantonalen Erziehungsdirektion fortgesetzt.
- Im Kulturbereich konnte bei einem Grossprojekt eine wichtige Etappe erreicht werden: Eine Steuerungsgruppe, in die der RFB aufgenommen wurde, hat die ersten Studien zum Umbau des Kinotheaters Palace in ein regionales Bühnenzentrum realisiert.
- In mehreren Bereichen befassten wir uns mit der Zweisprachigkeit, beispielsweise im Zusammenhang mit dem Spitalzentrum Biel, wo dem Kanton wegen der zweisprachigen Personalausbildung hohe Kosten entstehen, oder im Zusammenhang mit den französischsprachigen Berufsbildungsangeboten (namentlich am BBZ Biel), die seit einigen Jahren nach und nach ausgelagert werden, was viele Arbeitgeber davon abhält, welsche Lehrlinge auszubilden.
- Der RFB bildet zusammen mit den Gemeinderäten von Biel und Leubringen die Bieler Juradelegation: Diese äusserte sich im August zur Vorlage zur Änderung des Sonderstatutsgesetzes, mit der im Berner Jura die Durchführung einer regionalen Abstimmung über die politische Zukunft der Region ermöglicht werden sollte. Die Bieler Juradelegation hat dabei an die aktive Neutralität Biels in der Jurafrage erinnert.
- Und schliesslich wurde vor dem Hintergrund dieser Abstimmung im Berner Jura eine Arbeitsgruppe eingesetzt, in der eine Delegation der Kantonsverwaltung, eine Delegation des Bernjurassischen Rats sowie (mit beratender Stimme) eine Delegation des RFB vertreten sind: Ziel dieser Arbeitsgruppe ist es, bis im Sommer 2013 Vorschläge zur Stärkung des Sonderstatuts zu erarbeiten, sollte sich der Berner Jura für den Verbleib beim Kanton Bern aussprechen.

Der vorliegende Bericht geht im Detail auf diese grossen Veränderungen und auf die einzelnen Baustellen ein. Er führt weiter die anderen Tätigkeiten des RFB auf, von denen ich nur zwei nennen möchte: die Teilnahme an den zahlreichen kantonalen Vernehmlassungen sowie die unzähligen Kulturbeitragsgesuche, die eine Vorabstellungnahme des RFB erfordern.

Biel hat ein reichhaltiges und vielfältiges Kulturleben. Den öffentlichen Finanzen geht es schlecht. In der Jura-region stehen wichtige politische Entscheide an: Biel ist betroffen, wird sich aber nicht in die inneren Angelegenheiten der Nachbarregion einmischen. 2013 wird also ein Jahr der wichtigen und wegweisenden Entscheide werden.

*Philippe Garbani, Präsident des RFB*

## 2. COMPOSITION ET STRUCTURE

### a. Composition : liste des membres

Le CAF est composé de quinze membres qui ont, pour la plupart, été élus (pour l'actuelle législature de quatre ans) en avril 2010 par le Conseil de ville de Bienne, respectivement en décembre 2009 par l'Assemblée communale d'Evilard. En voici la liste (17 personnes, compte tenu des changements en cours d'année) :

Nom	Prénom	Lieu	Parti	Date d'élection
Berger-Hirschi	Pierrette	Bienne	PRR	2006 / 2010 (2 <sup>e</sup> mandat)
Bernasconi-Neuhaus	Ariane	Bienne	PRR	2006 / 2010 (2 <sup>e</sup> mandat)
de Montmollin	André	Bienne	PSR	Juin 2012 (1 <sup>er</sup> mandat)
Donzé	Pablo	Bienne	Les Verts	2010, jusqu'à juin 2012
Esseiva-Thalmann	Monique	Bienne	PDC	2006 / 2010 (2 <sup>e</sup> mandat)
Fehr	Erich	Bienne	PS	2011 (1 <sup>er</sup> mandat)
Garbani	Philippe	Bienne	PSR	2010 (1 <sup>er</sup> mandat)
Grünenwald	Samuel	Bienne	UDF	2010 (1 <sup>er</sup> mandat)
Guélat	Marcel	Bienne	PDC	2006 / 2010 (2 <sup>e</sup> mandat)
Liengme	Marcel	Evilard	-	2006 / 2009 (2 <sup>e</sup> mandat)
Merazzi	Marlyse	Bienne	PSR	2006/2010, jusqu'à juin 2012
Moeschler	Pierre-Yves	Bienne	PSR	2006 / 2010 (2 <sup>e</sup> mandat)
Nussbaumer	Daniel	Evilard	-	2007 / 2009 (2 <sup>e</sup> mandat)
Sermet-Nicolet	Béatrice	Bienne	PSR	2006 / 2010 (2 <sup>e</sup> mandat)
Simon	Fatima	Bienne	Les Verts	2006 / 2010 (2 <sup>e</sup> mandat)
Steidle	Silvia	Bienne	PRR	2006 / 2010 (2 <sup>e</sup> mandat)
Tonon	Ariane	Bienne	Les Verts	Juin 2012 (1 <sup>er</sup> mandat)



Les membres du CAF en décembre 2012: (debout, de g. à dr.): P.-Y. Moeschler, M. Liengme, A. Tonon, A. de Montmollin, E. Fehr, D. Nussbaumer, F. Simon, Ph. Garbani, S. Grünenwald, M. Guélat ; (assises) : A. Bernasconi-Neuhaus, M. Esseiva-Thalmann, B. Sermet-Nicolet, P. Berger-Hirschi. Manque sur la photo : S. Steidle.

## b. Structure du conseil

### Plénum

Jusqu'au 30 juin 2012

Philippe Garbani (président)  
Pierrette Berger-Hirschi (vice-présidente)  
Ariane Bernasconi-Neuhaus  
Pablo Donzé  
Monique Esseiva-Thalmann  
Erich Fehr  
Samuel Grünenwald  
Marcel Guélat  
Marcel Liengme  
Marlyse Merazzi  
Pierre-Yves Moeschler  
Daniel Nussbaumer  
Béatrice Sermet-Nicolet  
Fatima Simon  
Silvia Steidle

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012

Philippe Garbani (président)  
Pierrette Berger-Hirschi (vice-présidente)  
Ariane Bernasconi-Neuhaus  
Monique Esseiva-Thalmann  
Erich Fehr  
Samuel Grünenwald  
Marcel Guélat  
Marcel Liengme  
André de Montmollin  
Pierre-Yves Moeschler  
Daniel Nussbaumer  
Béatrice Sermet-Nicolet  
Fatima Simon  
Silvia Steidle  
Ariane Tonon

#### DECOO (Délégation à la coordination scolaire)

Jusqu'au 30 juin 2012

Marlyse Merazzi (présidente)  
Marcel Guélat (vice-président)  
Pablo Donzé  
Pierre-Yves Moeschler  
Béatrice Sermet-Nicolet

Dès juillet/octobre 2012

Marcel Liengme (président)  
Marcel Guélat (vice-président)  
Pierre-Yves Moeschler  
Béatrice Sermet-Nicolet  
Ariane Tonon

#### SAC (Section des affaires culturelles)

Ariane Bernasconi-Neuhaus (présidente)  
Béatrice Sermet-Nicolet (vice-présidente)  
Philippe Garbani  
Samuel Grünenwald  
Fatima Simon

#### Secrétariat général

Secrétaire général :  
David Gaffino

Secrétaire :  
Sabrina Salupo  
(Ana Gonzalez  
dès le 1.1.2013)

#### DBAJ (Délégation biennoise aux affaires jurassiennes)

Philippe Garbani (président)  
Pierrette Berger-Hirschi  
François Contini  
Erich Fehr  
Thomas Minger  
Pierre-Yves Moeschler  
Daniel Nussbaumer  
Béatrice Sermet-Nicolet

#### Bureau

Philippe Garbani (président)  
Pierrette Berger-Hirschi (vice-présidente)  
Monique Esseiva-Thalmann  
Marcel Liengme  
Pierre-Yves Moeschler

### **3. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL**

#### **a. Prises de position (par ordre chronologique)**

##### **— Motion Matti – conférence régionale du Jura bernois**

Consulté par la Direction JCE sur la réponse à donner à cette motion au Grand Conseil, le CAF a pris position le 3 février 2012. Rappelant son attachement à une conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois-Seeland (BBSJB), avec deux sous-conférences, le CAF invite le Conseil exécutif à rejeter cette motion, qui prône la création d'une conférence du Jura bernois seul. Le CAF rappelle que le projet de conférence régionale BBSJB prévoit des garanties pour la prise en compte du bilinguisme et des moyens financiers pour la traduction.

##### **— Autorisation des dépenses 2012 de la HEP-BEJUNE**

Le CAF a pris position le 8 février 2012, en commun avec le CJB, pour recommander au Grand Conseil de libérer le crédit de 6,82 millions de francs pour la participation bernoise à la Haute Ecole pédagogique BEJUNE. Le CAF et le CJB ont également recommandé (le 15 mai 2012) de libérer un crédit de 0,547 million de francs pour la formation continue obligatoire dispensée à la HEP BEJUNE.

##### **— Autorisation des dépenses 2012 de la HES-SO/HE-Arc**

Le CAF a pris position le 9 février 2012, en commun avec le CJB, pour recommander au Grand Conseil de libérer le crédit annuel 2012 réglant la participation du canton de Berne à la Haute-école Arc.

##### **— Projet de convention intercantonale sur la Haute Ecole HE-Arc**

Le CAF a pris position en commun avec le CJB, le 23 mars 2012, pour soutenir le projet de prise de position du canton de Berne à ce sujet.

##### **— Loi concernant la mise à jour de la réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux**

Le CAF a pris position le 26 avril 2012, en saluant l'extension à tous les membres du Tribunal des mineurs l'obligation de comprendre et parler les deux langues officielles du canton. Il propose même d'aller plus loin en rendant obligatoire dans ce tribunal la présence de membres de langue maternelle française, comme la loi le prévoit pour la nouvelle Chambre de conciliation.

##### **— Plan d'études cadre fédéral sur la maturité professionnelle**

Le CAF a pris position le 14 mai 2012, pour que le canton de Berne s'oppose au projet de la Confédération de réduire la dotation horaire de la deuxième langue nationale, pour l'obtention de la maturité professionnelle. Il n'est pas défendable que la deuxième langue nationale soit moins enseignée que l'anglais, selon le CAF, qui demande l'aménagement d'exceptions pour les cantons situés à la frontière des langues, où les apprentis et apprenties doivent connaître les deux langues nationales.

##### **— Révision du décret sur l'attribution des postes de juges et de procureurs et procureures des mineurs**

Le CAF a pris position le 29 mai 2012, en approuvant sans réserve ce décret et en saluant l'augmentation du nombre de juges spécialisés francophones au Tribunal des mineurs.

##### **— Ordonnance sur l'école obligatoire (OEO)**

Le CAF a pris position le 22 juin 2012, en commun avec le CJB, en approuvant sans réserve cette ordonnance.

## — Révision totale de la législation du Grand Conseil

Le CAF a pris position le 22 juin 2012, en saluant l'introduction de règles jusqu'ici non écrites de traduction et d'usage des langues au Grand Conseil. Le CAF relève le maintien des dispositions relatives à la Députation francophone au Grand Conseil, en insistant sur le fait que réduire le droit de vote séparé en exigeant une majorité de la Députation, comme proposé par voie de motion, irait à l'encontre des intérêts du cercle électoral Bienne-Seeland, représenté actuellement par seulement trois députés et députées francophones de Bienne et une du Seeland.

## — Loi sur le statut du corps enseignant et Loi sur le personnel

Le CAF a pris position le 28 juin 2012, en commun avec le CJB, en saluant l'augmentation salariale prévue, rattrapant dix années de stagnation des salaires. Le CAF et le CJB estiment que ces mesures sont nécessaires pour éviter de faire face à une pénurie de personnel et d'enseignants et enseignantes, surtout au moment où la plupart des cantons ont revalorisé leur système salarial.

## — Loi sur la police et Loi sur la police cantonale

Le CAF a pris position le 6 septembre 2012, relevant que la précédente réforme (Police Berne, en 2007) avait eu d'importantes incidences en termes de langues, contrairement à cette nouvelle réforme. Le CAF demande donc à connaître les résultats de l'évaluation de la réforme de 2007, annoncée pour 2012. Il relève aussi les efforts déployés par la Police cantonale à Bienne pour tenir compte du bilinguisme.

## — Loi sur le Statut particulier – votation régionale

Le CAF a pris position le 29 août 2012, en commun avec le Conseil municipal de Bienne et celui d'Evilard. Les trois autorités rappellent leur politique de neutralité dans la Question jurassienne : loin de signifier un désintéret pour le Jura bernois, cette politique implique que les autorités de Bienne et d'Evilard laissent la population du Jura bernois décider souverainement de son avenir. La prise de position rappelle les liens historiques, culturels et économiques qui unissent la ville de Bienne au Jura bernois, et demande donc au Gouvernement que la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) puisse jouer un rôle actif dans la suite du processus, quel que soit le résultat du vote dans le Jura bernois.

## — Evaluation de la réforme de l'administration décentralisée

Le CAF a pris position en juin 2012, en se concentrant sur les aspects liés à la langue. Il relève qu'il n'est pas toujours évident pour le citoyen ou la citoyenne de savoir à qui s'adresser et à quel bureau se rendre, et insiste sur la nécessité de disposer de personnel des deux langues officielles, notamment pour les contacts avec la population.

## — Loi sur les soins hospitaliers

Le CAF a pris position le 6 septembre 2012, en demandant que la loi prenne en compte le bilinguisme cantonal et qu'elle affirme le droit des patients et patientes à être soignés dans leur langue (français ou allemand), suivant les régions du canton. Le CAF demande aussi que le canton assume sa part de financement des surcoûts liés au bilinguisme d'établissements comme le Centre hospitalier de Bienne ou l'Hôpital universitaire de l'Île, à Berne. En réponse à cette prise de position, le projet de loi a été modifié en intégrant le droit à être traité dans la langue de la région, ou dans les deux langues officielles, à Bienne et à l'Hôpital universitaire de Berne.

## — Ordonnance sur l'organisation de l'encouragement cantonal des activités culturelles et sur les commissions culturelles

Le CAF a pris position le 6 septembre 2012 sur cette première partie de l'ordonnance d'application de la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles. Le CAF l'a soutenue, sous réserve de différentes demandes qu'il a pu exprimer au sujet du soutien à la culture en milieu bilingue, et qu'il compte intégrer à la deuxième partie de l'ordonnance.

### — Ordonnance sur les mesures de pédagogie spécialisée

Le CAF a pris position le 13 septembre 2012, en commun avec le CJB, en demandant au canton de veiller à ce que les francophones disposent des mêmes prestations que celles qui sont proposées à la population alémanique. Les conseils rendent le canton attentif aux différentes pratiques de la logopédie entre la Suisse romande (où elle s'exerce souvent en privé et en dehors du cadre scolaire) et la Suisse alémanique, où la logopédie se dispense principalement au sein des écoles. L'ordonnance doit tenir compte de ces spécificités.

### — Loi sur la protection de la population / protection civile

Le CAF a pris position le 13 décembre 2012, en demandant de renoncer à limiter aux communes d'un même arrondissement administratif la formation d'un organe de conduite régional. La formulation actuelle de la loi est plus ouverte et doit être maintenue. En effet, les catastrophes ne s'arrêtent pas aux limites d'arrondissement. De plus, Biemme doit pouvoir collaborer avec les communes francophones du Jura bernois, situées dans un autre arrondissement administratif.

### — Plan directeur cantonal – adaptations 2012

Dans sa prise de position du 13 décembre 2012, le CAF apporte son soutien au projet de parc d'innovation Biel/Bienne, et salue l'engagement du canton en sa faveur. Il rappelle que Biemme est située sur un nœud ferroviaire, dans un centre urbain bilingue et dans une région au fort savoir-faire industriel. Autant d'arguments à mettre en valeur dans la candidature biennoise pour accueillir un des sites de ce parc suisse d'innovation.

### — Autres consultations cantonales (sans prise de position)

Le CAF a également été intégré à une série d'autres procédures de consultation cantonales, pour lesquelles il a renoncé à prendre position, en estimant après examen qu'elles n'avaient pas de lien spécifique avec les affaires francophones du district bilingue de Biemme. Il s'agissait des objets suivants : modèle comptable MCH2, évaluation et optimisation de la nouvelle gestion publique, ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les APEA, Loi sur les caisses de pension cantonales, motion Tromp sur le droit de vote communal aux étrangers, Loi d'introduction de la Loi fédérale sur l'asile et de la Loi fédérale sur les étrangers, Loi sur les impôts, Loi sur les forêts, Ordonnance sur le Fonds du sport, Loi sur l'aménagement des eaux.

## **b. Nomination de cadres supérieurs de l'administration**

- Le CAF a pris part en février 2012 à la procédure de nomination de la présidente de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de Biel/Bienne, nouvelle autorité cantonale remplaçant les anciennes commissions municipales des tutelles.
- Une délégation du CAF et du CJB a rencontré la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) en février 2012, pour évoquer les conditions de participation politique des deux conseils dans les procédures de nomination. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre d'un échange de courriers entre le CAF, le CJB et la DAJ, devant aboutir en 2013 à une révision partielle de l'Ordonnance sur le Statut particulier.

## **4. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL**

### — Convention sur les tâches communales du CAF

Pour mieux définir le cadre des activités du secrétaire général du CAF au niveau communal, une convention a été signée en mai 2012 entre le canton de Berne et les communes de Biemme et d'Evillard. Ce texte règle les modalités de rémunération des tâches communales du CAF jusqu'à la fin 2013. En conséquence, le pourcentage de travail du secrétaire général a été augmenté de 5% avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ; cette augmentation est prise en charge essentiellement par les deux communes. Sur toute l'année 2012, le total d'heures de tâches communales atteignait

99 heures, soit environ 6,2% du temps de travail global. On peut considérer que ce total est conforme au cadre prévu et répond donc aux dispositions de la convention.

#### — Règlement municipal sur l'encouragement de la culture

Le CAF a été consulté par la Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture, au sujet d'une révision partielle du Règlement municipal sur l'encouragement de la culture. Il s'agissait principalement d'adapter celui-ci à la situation engendrée par la création du Nouveau Musée de Bienne (NMB). Cette révision partielle a aussi permis d'intégrer le CAF au processus de décisions dans le domaine des subventions culturelles au niveau municipal, dans le but d'aboutir à l'avenir à une meilleure coordination entre la consultation du CAF et les décisions de la Ville de Bienne et du Canton de Berne.

#### — Règlement de la Ville et Règlement des votations et élections

Le CAF a pris position le 20 novembre 2012 sur une modification du Règlement de la Ville de Bienne, en demandant de tenir compte du bilinguisme lors de l'attribution de mandats municipaux à des tiers. Le CAF soutient la mise sur un pied d'égalité totale des deux langues officielles, y compris dans la communication, et appelle la Ville à veiller au respect de l'équilibre des langues également dans la Feuille officielle de Bienne et Evilard, où les collaborations ne peuvent (pour des raisons légales) se faire qu'avec des communes alémaniques du Seeland. Le CAF s'est en revanche abstenu de prendre position sur le Règlement des votations, n'y voyant aucune question liée à la langue ou à l'identité francophone.

#### — Groupe « statu quo plus »

Le CAF a participé, via la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes, à une série de séances du groupe de travail mis en place par le canton pour étudier la piste dite du « statu quo plus », destinée à renforcer le Statut particulier du Jura bernois. La DBAJ participe à ces travaux (destinés avant tout au Conseil du Jura bernois) à titre consultatif, pour évaluer les implications possibles pour les francophones de Bienne et d'Evilard, en cas de modification de la Loi sur le Statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP).

#### — Utilisation future du Théâtre Palace

Le CAF a été intégré par la Direction DFPC au groupe de pilotage de l'organisation de projet destinée à revoir l'utilisation du Théâtre Palace, en prévision de la phase de transition annoncée pour 2014-2016 (sans cinéma mais avec un fonctionnement provisoire). Une série de séances ont été organisées sur ce thème en 2012, avec également des représentants de l'Office de la culture, du Conseil du Jura bernois, de la Conférence culturelle régionale et des principales institutions culturelles concernées. Les travaux doivent se poursuivre en 2013 et aboutir à une rénovation en 2014.

#### — Autres activités du CAF au niveau communal

Le CAF a également été impliqué dans d'autres activités au niveau communal, en dehors de la participation politique au sens strict. La Chancellerie municipale a ainsi confié au secrétaire général du CAF la mise à jour des informations concernant le statut du district bilingue de Bienne, sur le site Internet de la Ville (mise à jour faite début 2012). Le secrétaire général a également rédigé un article pour les Annales biennoises 2011, consacré à Mme Béatrice Sermet-Nicolet, présidente sortante du CAF.

## 5. SECRETARIAT GENERAL

Le secrétariat général du CAF est composé de M. David Gaffino (secrétaire général, poste à 75% dès janvier 2012, dont 5% financé par les communes de Bienne et d'Evilard dès 2012) et de Mme Sabrina Salupo (secrétaire, poste à 20%) jusqu'en décembre 2012. Mme Salupo a donné sa démission pour la fin 2012, pour réorienter sa carrière professionnelle. Le CAF la remercie pour son engagement, son soutien et son amabilité de chaque instant, depuis 2009. Le poste de secrétaire à 20% a été repourvu au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et confié à Mme Ana Gonzalez, de Bienne, avec l'ajout d'un pensem de 10% pour des tâches de secrétariat au Forum du bilinguisme.

Le poste de secrétaire général du CAF est inscrit dans la Loi sur le Statut particulier (art. 41). Son cahier des charges est défini par le Règlement du CAF. Sa mission première est d'assurer le bon fonctionnement du CAF et d'assister le président et les membres dans leur travail. Il est rattaché administrativement à la Chancellerie d'État du canton de Berne et subordonné au vice-chancelier de langue française. Il assure le lien entre le CAF et les services administratifs du canton. Le secrétaire général participe notamment à une séance mensuelle avec son homologue du CJB et le secrétaire général adjoint de la Direction INS, pour assurer le suivi des dossiers.

L'aboutissement des travaux sur les compétences de participation politique du CAF en 2012, la procédure d'engagement d'une nouvelle secrétaire et la participation à divers groupes de travail (Loi fédérale sur les langues, Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles, statu quo plus, projet Théâtre Palace) ont fortement mobilisé les forces du secrétaire général en 2012. Avec une faible dotation en personnel (moins d'un EPT au total, avec deux postes à temps partiel), le secrétariat général fonctionne la plupart du temps à flux tendu. La charge de travail est cependant restée maîtrisée, au prix parfois de surcharges temporaires, de choix et de priorités sur les travaux qu'il est possible d'accomplir.

Le secrétariat général du CAF a accueilli un apprenti alémanique de l'administration cantonale en avril 2012, dans le cadre d'un stage combiné au CAF et au CJB. Il a aussi accueilli en stage un étudiant de Roumanie, dans le cadre d'un programme d'échanges internationaux du Forum of Federations et de l'Institut pour le fédéralisme, à Fribourg.

## 6. BUREAU ET PLENUM

Le Bureau est l'organe de pilotage fonctionnel du CAF. C'est lui qui établit l'ordre du jour des séances plénières, prépare les prises de position ne relevant pas de la compétence des autres sections, traite les affaires courantes et prend les décisions en matière de dépenses fonctionnelles (à l'attention de la Chancellerie d'Etat, qui détient la compétence finale).

Le Plénum est l'organe suprême du CAF. Il est tenu informé à chaque séance plénière, ou par voie électronique en cas de dossier urgent, de toutes les activités du conseil. Toutes les décisions politiques importantes relèvent de sa compétence. Il délègue toutefois au Bureau et aux sections un certain nombre de compétences, pour la bonne marche des affaires courantes.

### a. Séances

Le Bureau a siégé neuf fois en 2012, dont une séance du « Bureau élargi » (fin des travaux sur les compétences de participation politique du CAF).

Le Plénum a siégé à huit reprises en 2012, dont une séance commune avec le CJB, au CIP à Tramelan. Les autres séances ont eu lieu à la Bibliothèque de la ville de Bienne, dans les locaux de l'association Procap, à l'école du Marché-Neuf et, en décembre 2012, dans la salle du Conseil municipal d'Évilard.

### b. Dossiers de subventions – POM / Fonds de loterie

La Direction de la police et des affaires militaires (POM) soumet au CAF pour préavis les dossiers de subvention du Fonds de loterie en lien avec le district de Bienne. Le CAF se limite le plus souvent à une prise de connaissance ; il ne se prononce que dans les dossiers présentant une composante liée à la langue ou à la culture, comme des publications d'ouvrages ou des traductions.

#### Subventions du Fonds de loterie demandées par des institutions du district de Bienne et préavisées par le CAF en 2012 (les dossiers ayant fait l'objet d'un refus ne sont pas listés)

Domaine	Bénéficiaire	Projet
Culture	Carré noir	Neueinrichtung Lichtenanlage
Culture	Photoforum PasquArt	Matériel de projection, d'exposition et pour Workshops
Culture	Filmpodium Bienne	Digitalisation
Publications et projets scientifiques	Musée Neuhaus	Publikation « Museum Schwab : Archäologische Forschung... »
Publications et projets	Schweizerischer Israelitischer Gemein-	Livre «Heimat Biel», traduction fran-

scientifiques	debund Zürich	çaise: « Bienne, refuge et patrie »
Promotion du tourisme	Bureau Cortesi, Bienne	Biel Bienne, la ville bilingue au bord du lac
Culture	Nouveau Musée de Bienne	Projet « Le pays des Trois-Lacs au fil de l'eau à l'époque romaine »
Promotion du tourisme	Turnverein Satus Biel-Stadt, Biel	Dachsanierung beim Vereinshaus les Prés-d'Orvin
Aide au développement	Swiss Academy for development (SAD) Biel-Bienne	Deux projets d'aide au développement (Egypte, Soudan)
Economie	Chambre économique Bienne-Seeland	Nouvelle version du site internet
Utilité publique et bienfaisance	Association Pro-Robinson Spielplatz	Achat de nouveaux containers, cuisine et divers équipements

### c. Bureau élargi et compétences du CAF

Le CAF a terminé en mars 2012 une réflexion lancée un an auparavant sur ses compétences de participation politique. Confiés à une section ad hoc (le « Bureau élargi »), ces travaux ont abouti à un rapport remis au Conseil-exécutif et aux Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard. Il s'agissait de consolider les compétences de participation politique du CAF dans deux domaines : l'attribution de subventions culturelles et la nomination de cadres supérieurs de l'administration cantonale. La première thématique a été confiée par le Canton à la Direction de l'instruction publique, qui a participé ensuite à plusieurs séances de travail avec le CAF et avec la Ville de Bienne. Il s'agit pour le CAF d'une part d'améliorer la coordination entre la Ville, le Canton et le CAF pour l'attribution de subventions culturelles, d'autre part de renforcer les possibilités de soutien à la vie culturelle dans un espace bilingue, comme le district de Bienne. Les travaux doivent se poursuivre en 2013, notamment via l'élaboration de l'Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC).

La deuxième thématique (procédures de nomination) s'est réglée dans un processus commun entre le CAF, le CJB et le Canton, devant aboutir en 2013 à une révision de l'Ordonnance sur le Statut particulier. Plusieurs postes ont été ajoutés à la liste des postes soumis au préavis du CAF et du CJB, et la procédure a été précisée, pour assurer que l'autorité de nomination prenne sa décision en connaissant clairement le préavis du CAF, respectivement du CJB.

### d. Invitations et relations publiques

Les séances du CAF ont lieu à huis clos, mais le conseil peut y convier des invités. De même, des membres du CAF peuvent être délégués à des manifestations pour représenter l'institution. Voici un bref aperçu des principales activités de représentation du CAF en 2012 :

- **18.01.2012** : soirée d'adieux du vice-chancelier de langue française, Michel Schwob, à la Chancellerie d'Etat à Berne. M. Michel Walthert lui succède à ce poste dès 2012 ;
- **28.01.2012** : conférence sur la culture dans le Jura bernois, organisée par le CJB ;
- **29.03.2012** : rencontre avec la direction de la Bibliothèque municipale de Bienne ;
- **04.04.2012** : soirée des « amis du FFFH » ;
- **17.04.2012** : présentation des activités du CAF et du CJB devant le comité de l'association seeland.biel/bienne ;
- **22.04.2012** : remise du Prix Robert Walser ;
- **24.04.2012** : rencontre du CAF avec la Commission de la culture de la Ville de Bienne ;
- **08.05.2012** : le Bureau du CAF reçoit M. Hans Stöckli, Conseiller aux Etats ;
- **08.06.2012** : rencontre avec une délégation des députés et députées de Bienne ;
- **26.06.2012** : assemblée des membres de seeland.biel/bienne ;
- **12.09.2012** : présentation des institutions culturelles au Nouveau Musée de Bienne, avec seeland.biel/bienne et la Conférence culturelle régionale ;
- **13.09.2012** : soirée d'ouverture du Festival du film français d'Helvétie (FFFH) ;

- **21.09.2012** : remise du Label du bilinguisme à la Bibliothèque de la ville de Bienne ;
- **18.10.2012** : rencontre de la DBAJ avec la DAJ), à Berne ;
- **18.10.2012** : inauguration du Nouveau Musée de Bienne ;
- **11.10.2012** : vernissage de l' Atlas historique du Jura ;
- **02.11.2012** : exposition EvilArt à Evilard ;
- **05.11.2012** : le rédacteur en chef du Journal du Jura, M. Stéphane Devaux, est invité à une séance du Bureau ;
- **30.11.2012** : invitation à l'apéritif offert par la commune d'Evilard à ses partenaires ;
- **11.12.2012** : assemblée des membres de seeland.biel/bienne ;
- **17.12.2012** : le président du CAF assiste au vernissage d'un ouvrage de l'ACEL à Sierre.

### e. Autres activités

Outre ses activités de participation politique et les interventions spécialisées de ses sections, le CAF est aussi intervenu auprès de diverses instances pour des questions liées à la langue. On peut citer une démarche auprès de la Direction JCE au sujet des règles d'usage des langues dans les procédures de médiation ; le CAF souhaitait s'informer après avoir été interpellé par des habitants francophones d'une commune alémanique du Seeland, impliqués dans une telle procédure de médiation. La Cour suprême du canton a répondu au CAF avec des explications détaillées.

Le Bureau du CAF a reçu M. Hans Stöckli, conseiller aux Etats bernois et ancien maire de Bienne, pour un échange de vues sur la représentation francophone au Conseil national, peu avant une rencontre de M. Stöckli avec le Conseil-exécutif. La séance a aussi permis d'aborder les questions liées à l'avenir institutionnel de la région et à la politique de neutralité active du district de Bienne.

Le CAF a aussi eu un échange de courriers avec la Direction POM, au sujet du changement dans la formation des aspirants et aspirantes de police francophones, qui seront désormais formés à Ittigen (BE), et non plus dans le canton de Neuchâtel. Le CAF a pris acte de ce changement, tout en demandant qu'il n'entraîne pas un repli sur soi de la Police cantonale bernoise ; le CAF demande le maintien d'une certaine collaboration avec les polices romandes.

Le CAF a encore répondu à différentes sollicitations de citoyens et citoyennes, par exemple au sujet des sous-titres dans les cinémas biennois, ou des places de formation en français au Centre hospitalier. Il a aussi rencontré une délégation de la Radio Canal3, suite à la suppression de la subvention cantonale aux radios régionales ; diverses pistes ont été étudiées pour un soutien à cette radio bilingue.

## 7. DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE ROMANDE/INTERJURASSIENNE

### a. Composition de la DECOO et séances

La DECOO se compose des membres suivants, élus par l'assemblée plénière du CAF.

#### Jusqu'au 30 juin 2012

Marlyse Merazzi (présidente)  
 Marcel Guélat (vice-président)  
 Pablo Donzé  
 Pierre-Yves Moeschler  
 Béatrice Sermet-Nicolet

#### Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012

Marcel Liengme (président)  
 Marcel Guélat (vice-président)  
 Pierre-Yves Moeschler  
 Béatrice Sermet-Nicolet  
 Ariane Tonon

M. Philippe Garbani, président du CAF, est invité aux séances de la DECOO et participe à ses activités. La COFRA est informée des dates de séances et est invitée à certaines d'entre elles, principalement aux séances communes DECOO-INS. Le secrétaire général participe aux séances avec voix consultative ; il en dresse le procès-verbal.

La DECOO s'est réunie à six reprises en 2012, dont deux séances en commun avec la section INS du CJB, pour assurer la coordination scolaire (compétence commune des deux conseils), en présence de membres de la COFRA. Une de ces séances communes avait lieu en présence du Conseiller d'Etat Bernhard Pulver. A cela s'ajoutaient plusieurs séances des nouvelles délégations spécialisées créées en 2012 (cf. point b ci-dessous). Outre la coordination scolaire romande et les tâches spécialisées dont on trouve un aperçu ci-dessous, la DECOO a aussi pour tâche la préparation de prises de position dans le domaine de la formation, à l'attention du Plénum.

## **b. Coordination scolaire et dossiers spécialisés de la DECOO**

La DECOO exerce la coordination scolaire romande et interjurassienne avec la section INS du CJB. La pratique établie de codécision du CAF et du CJB en matière de coordination scolaire a été confirmée en 2010 par le Conseil-exécutif ; elle a fait l'objet de nouvelles réflexions et d'aménagements en 2011-2012 et a abouti en 2012 à la création de délégations spécialisées, composées au sein de la DECOO et de l'INS du CJB, pour exercer la coordination scolaire au sujet des hautes écoles (HEP, HE-Arc) et de la CIIP.

### **— Conférences intercantionales / coordination scolaire**

La DECOO se prononce par préavis sur les objets traités par les différentes conférences politiques de coordination intercantonale (CIIP, Comités stratégiques pour la HEP-BEJUNE, la HE-Arc et la HES-SO). La DECOO (et la section INS du CJB) peut ainsi prendre position, poser des questions ou faire des remarques à l'attention du conseiller d'Etat Pulver ou des autres représentants bernois aux conférences intercantionales en matière d'instruction publique.

### **— Réorganisation de la HEP BEJUNE**

La DECOO a continué à suivre ce dossier en 2012, année de la réorganisation des sites de la Haute école pédagogique BEJUNE. Tout en regrettant qu'il n'ait pas été possible de retenir la piste d'une concentration complète à Bienne (piste recommandée par les rapports d'experts), le CAF s'était prononcé en 2011 en faveur du compromis politique trouvé, qui devait concentrer à Bienne toutes les plateformes de la HEP, sauf la plateforme 1 (formation des enseignants de l'école primaire et enfantine). Celle-ci a quitté Bienne en 2012. Interpellé sur les conséquences de la réorganisation sur la fréquentation du site de Bienne, le CAF a demandé des précisions à la Direction INS, en vue de la rencontre annuelle 2013 avec le conseiller d'Etat Pulver.

### **— Formations bilingues**

La DECOO a thématiqué à plusieurs reprises, en 2012, la question des formations bilingues. Elle a notamment suivi les démarches de conseils de parents biennois, qui ont lancé une pétition à Bienne et un sondage dans le Jura bernois. Le CAF a réitéré son intérêt pour la mise en place de formations bilingues, sous certaines conditions, comme le rappellent les objectifs annuels 2012 du CAF. Le CAF estime qu'il faut d'abord attendre l'évaluation de la filière bilingue biennoise, prévue en 2013, avant de lancer de nouveaux projets à l'école obligatoire.

### **— Formation professionnelle**

Après discussion en DECOO-INS, le CAF et le CJB se sont adressés à la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) et à la Chambre d'économie Bienne-Seeland (CEBS), pour leur proposer la création d'un fonds de formation professionnelle. Dans leur réponse, les deux chambres économiques ont fait part de leur intérêt. Le sujet pourra être présenté à la Direction INS en 2013.

Le CAF s'est aussi adressé à l'Office de l'enseignement secondaire II et de la formation professionnelle, pour soutenir l'offre de préapprentissage à Bienne. Le manque d'effectifs risque en effet d'entraîner la fermeture en 2013 d'une des deux offres, à Bienne ou dans le Jura bernois. Le CAF rappelle que le programme de législature commun CAF-CJB dans le domaine de la formation préconise de voir la formation dans la partie francophone du canton comme un tout, avec des regroupements tantôt à Bienne, tantôt dans le Jura bernois. Or le CAF craint un étiolement de l'offre francophone à Bienne (du moins au CFP), suite à des fermetures successives de classes. Cette thématique sera reprise en 2013, en commun avec le CJB et la Direction INS.

La DECOO a traité du dossier « aJir » (« Aider les Jeunes à s'impliquer pour se réaliser », association de soutien à la recherche de places d'apprentissage pour les jeunes francophones à Bienne), dont le financement n'était plus assuré à partir de la rentrée scolaire de 2013. Le CAF a constaté un désaccord entre la Ville de Bienne et le Canton de Berne sur les modalités de financement, la Ville ayant décidé de mettre fin à son financement de ce projet pilote, alors que le Canton était prêt à continuer à s'engager, à condition que la Ville le fasse aussi. Le CAF s'est adressé à la Direction INS pour lui demander de poursuivre ses efforts en faveur des jeunes francophones en difficulté à Bienne, en reprenant si nécessaire les activités d'aJir à son compte (l'orientation professionnelle étant une tâche cantonale de par la loi). Le CAF s'est aussi adressé à la Ville de Bienne, en lui demandant si elle était prête à poursuivre son effort, comme le permet la Loi sur le Statut particulier (mesures communales pour la sauvegarde et le développement du bilinguisme). Le Conseil municipal a répondu qu'en vertu du partage des tâches entre canton et communes, c'était désormais au canton d'assumer le financement de ce projet, et que des contacts étaient en cours à ce sujet.

## 8. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)

### a. Composition de la SAC et séances

La Section des affaires culturelles (SAC) du CAF a siégé à onze reprises en 2012, dont une séance avec la section Culture du CJB, en présence du conseiller d'Etat Bernhard Pulver. La SAC émet des préavis sur les dossiers de subventions culturelles cantonales dans le district bilingue de Bienne. Elle a aussi pour tâche de préparer les prises de position du CAF dans le domaine culturel et d'assurer le suivi des affaires culturelles en général.

Les membres de la section des affaires culturelles du CAF (SAC) élus par l'assemblée plénière sont les suivants :

Ariane Bernasconi-Neuhaus (présidente)  
Béatrice Sermet-Nicolet (vice-présidente)  
Philippe Garbani  
Samuel Grünenwald  
Fatima Simon

M. Pierre-Yves Moeschler, en tant que Directeur biennois de la Formation, de la prévoyance sociale et de la culture, peut participer à certaines séances de la SAC sur invitation. Le secrétaire général participe aux séances avec voix consultative ; il en dresse le procès-verbal.

### b. Compétences dans le domaine culturel

Un des principaux dossiers empoignés par la SAC en 2012 concernait les compétences de participation politique du CAF dans le domaine culturel. Après la remise d'un rapport sur les compétences du CAF, la SAC a été chargée du suivi du volet culturel de ce rapport. Plusieurs séances ont eu lieu avec l'Office de la culture et la Direction de l'instruction publique, ainsi qu'une séance avec la Commission de la culture de la Ville de Bienne, en avril 2012. Ces travaux ont notamment permis de déboucher sur une révision partielle du Règlement sur l'encouragement de la culture de la Ville de Bienne, avec une mention du CAF dans le processus décisionnel pour l'attribution de subventions culturelles. Au niveau cantonal, ces travaux ont été poursuivis dans le cadre du groupe « regard francophone OEAC » (cf. point c ci-dessous). Ils devraient aboutir en 2013.

### c. Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles

Après l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) au printemps 2012, le CAF a participé aux travaux d'élaboration de l'ordonnance y

afférente (OEAC). Plusieurs séances ont eu lieu à Berne dans le cadre du groupe « regard francophone sur l'OEAC » et le CAF a pris position sur la première partie de cette ordonnance. L'ordonnance dans sa forme définitive sera mise en consultation en 2013. Pour le CAF, l'enjeu est d'assurer un ancrage dans l'ordonnance des mesures de soutien à la culture dans un environnement bilingue, comme le district de Bienne. Cela passe selon le CAF par une adaptation des critères cantonaux de soutien à la culture, pour tenir compte de la situation particulière biennoise, où les activités culturelles se déroulent en allemand et en français, avec des surcoûts évidents et une vie culturelle francophone plus fragile, à soutenir particulièrement.

#### **d. Relations avec l'Office de la culture du canton (OC)**

Une séance de la SAC a eu lieu en présence de la cheffe de l'Office de la culture du canton de Berne (OC), Mme Anita Bernhard. L'OC est en contact régulier avec la SAC, via sa section francophone. Il participe à la plupart de ses séances, principalement pour le traitement des dossiers de subvention. De bonnes pratiques se sont développées entre le CAF et l'OC grâce à cette collaboration régulière ; pour assurer leur durabilité, le CAF souhaite que ces pratiques puissent être codifiées dans des textes légaux.

#### **e. Participation politique – subventions culturelles**

##### **Subventions uniques soumises au préavis du CAF par l'Office de la culture en 2012**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Type d'expression artistique</b>	<b>Type de soutien</b>
Vincent Membrez Bienne, tournée Australie dQtc	musique	Garantie de déficit
Association Nouvelles Créations, Patchwork Festival 2012	musique	Garantie de déficit
Choeur Arpège, concert Bienne	musique	Garantie de déficit
Christl. Gesangverein Moron, concert Bienne	musique	Garantie de déficit
Forum sur la médiation culturelle, Bienne	médiation culturelle	Subvention unique
Oh My Festival, Bienne	musique	Garantie de déficit
Collectif Barbare, projet Sitcom	théâtre	Subvention unique
Lokal.int, saison 2012	arts visuels	Subvention unique
We Spoke: New Music Company, tournée Londres	musique	Subvention unique
Montags um Sieben, Kunstabend Jubiläum	musique	Garantie de déficit
Uptow Prod, Blue Rabbit Festival, Bienne	musique	Garantie de déficit
Monsignore Dies, Performance Rauschzeit	musique	Garantie de déficit
Jonas Kocher, tournées printemps 2012	musique	Garantie de déficit
Bieler Kammerchor, Konzerte Stadtkirche	musique	Garantie de déficit
Kurt Rohner, Buchprojekt "28 Orte - Stelen im Seeland"	pluridisciplinaire	Subvention unique
Gertrud Schneider, Konzert RITRATTO Kongresshaus	musique	Garantie de déficit
Jonas Kocher, double concert Koch/Trio LDP UFO Bienne	musique	Garantie de déficit
Sara Gerber, 3ème festival Jeunes étoiles de l'orgue	musique	Garantie de déficit
Hans Koch, Quartettgeschichte 8. Mai 2012	musique	Garantie de déficit
Chor Ipsach, Konzert Poulenc/Mozart	musique	Garantie de déficit
Katharina Vogel, freie Impro in der Voirie	danse/musique	Garantie de déficit
Rosa Carballo, L'homme, le paysage et sa chanson	musique	Garantie de déficit
Gaudenz Badrutt, Kopfhörer 2012	musique	Garantie de déficit
Manon Engel, INVASION, espace libre Bienne	arts visuels	Subvention unique
Spectacle i bi nit vo hie, Carlos Henriquez	théâtre	Subvention unique
N. Gura, Plattform da neben, Geschichten in der Altstadt	musique/littérature	Subvention unique
Verein Les Papiers Mâchés, Ophelia, La Blanche	théâtre	Subvention unique
Linus Bill, exposition NYC Paintings	arts visuels	Subvention unique
Projet Kimono, Trio REP	musique	Subvention unique
Thomas Gasser, CD Godjan	musique	Subvention unique
Antal Thoma, the ultimate retrospective on human beeing	photographie	Subvention unique
Figurentheater Rui, Weihnachten für Rosemarie u. Leopold	théâtre	Subvention unique
Fabrice Nobs, j'ai fait un rêve	photographie	Subvention unique
Milica Slacanin Bienne, création visuelle Move-in	arts visuels	Subvention unique
Théâtristan Bienne, première La Fanfare perdue	théâtre	Garantie de déficit
Cie Frakt Bienne, création Ducommun	théâtre	Subvention unique
Vincent Membrez Bienne, concert OZMO	musique	Garantie de déficit

Atelier Piamaria Biel, Montags um Sieben März/Juni 2012	musique	Garantie de déficit
Marius Wälchli Biel, Projekt form & figures	arts visuels	Garantie de déficit
Pod'Ring 2012	musique	Subvention unique
Allegria musicale Biel, Konzerte 2012	musique	Garantie de déficit
Vincent Membrez Bienne, production CD dQtç	musique	Subvention unique
Fanny Anderegg Bienne, création HAPAX	musique	Subvention unique
Judith Wegmann Biel, Pfingstkonzerte 2012	musique	Garantie de déficit
Gaudenz Badrutt Biel, tournée FR/BE Strom	musique	Garantie de déficit
Christian Müller Biel, Konzert Voirie Strom/Axolotl/Danter	musique	Garantie de déficit
We Spoke: Drumming+, avec J. Annoni&O. Membrez	musique	Subvention unique
Susanne Müller Nelson, Trilogie self/dis/play, Vorstellung 1	pluridisciplinaire	Garantie de déficit
Katharina Vogel, Freie Impro, drei Abende	pluridisciplinaire	Garantie de déficit
Cie Teki Tekua, Tournée 2012 Booked	danse	Garantie de déficit
Astej, Fachtagung Theater Migrationsgesellschaft	médiation	Subvention unique
Ass. PlusQ'île, festival plusQ'île 2012	cirque	Subvention unique
Gonzo, concerts Hambourg, juillet 2012	musique	Garantie de déficit
Hans Koch, Konzerte/Workshops Sao Paolo	musique	Subvention unique
ACEL, ouvrage Le Cippe consacré à Cendrars	littérature	Subvention unique
Ondine ou le secret de l'étang, Vocalissimo	musique	Subvention unique
Fanfare du Porc, L'Orgie de Don Quichotte, tournée	musique	Garantie de déficit
Kuss und Banane, Produktionsbeitrag musik. Bühnenstück	théâtre	Subvention unique
Jonas Kocher, Commedia&Pierrot Lunaire, Loge Bienne	musique	Garantie de déficit
Bundesamt für Frieden, Face the Sun Festival 2012	musique	Garantie de déficit
Fahriété, Kleinkunstreihe	pluridisciplinaire	Garantie de déficit
Tomas Sauter Quartett, 2. CD Produktion	musique	Subvention unique
Katharina Vogel, Gastspiel Black Song, Tojo Bern	danse	Garantie de déficit
Jonas Kocher, tournée USA + Italie/Grèce	musique	Garantie de déficit
Nuit des 1'000 questions, Bienne	pluridisciplinaire	Subvention unique
Swiss Minors, concert Sir Roberto	musique	Garantie de déficit
Kreation "Ganz im Hintergrund", Katharina Vogel, Biel	danse	Subvention unique
Breakfast on a Battlefield, nouvel album, A. Guerne, Bienne	musique	Subvention unique
Balafonprojekt 2012, Philippe Zeltner, Biel	musique	Subvention unique
Nick Porsche, composition/création nouvel album	musique	Subvention unique
Création Nichi Nichi Kore Ko Nichi, Jonas Kocher, Bienne	musique	Subvention unique
Verlag die Brotsuppe, Buch Urs Dickerhof	littérature	Subvention unique
Katrin Hotz, Werkbeitrag künstlerischer Schaffensprozess	arts visuels	Subvention unique
Rolf Hermann, Werkbeitrag Der Eulenkurier	littérature	Subvention unique
Cie trop cher to share, Corpografia	danse	Subvention unique
Levin Westerman, Werkbeitrag Zerrütung	littérature	Subvention unique
Enrique Munoz Garcia, Ausstellung Claude, Tbilissi Georgia	photographie	Subvention unique
Journées philosophiques de Bienne 2013	divers	Subvention unique
Ed. Zoé, publication correspondance Walser	littérature	Subvention unique
Lucien Dubuis Trio, création et CD	musique	Subvention unique
Lukas Weiss Productions, Contemporary Percussive Art	danse	Subvention unique
Parcours culturel 2013	pluridisciplinaire	Subvention unique
La Théâtrale de Bienne, Une table pour six	théâtre	Subvention unique
Lionel Friedli, concert UFO Bienne	musique	Garantie de déficit
Daniel Andres, Violinrezital Biel	musique	Garantie de déficit
Literaturcafé Biel, Konzert Orioxy	musique	Garantie de déficit
Dürig-Müller, Konzertabend Text-Musik	pluridisciplinaire	Garantie de déficit
Cie Frakt, représentation Ducommun, ein Tableau Vivant	théâtre	Garantie de déficit
Gigi&Lulu, Die Assistentinnen schlagen zurück	théâtre	Subvention unique
Theater 3 Biel, Faustvariationen	théâtre	Subvention unique
Klaas Klaasen, Werkbeitrag Das Leben, ein Augenblick	littérature	Subvention unique
Atelier Piamaria, Kunstabende 5.11/3.12.2012	musique	Garantie de déficit
Atelier Piamaria, musikalischer Abend vom 7.1.2013	musique	Garantie de déficit
Ars Musica, saison 2012/2013 (concerts 2 & 3)	musique	Garantie de déficit
Chœur de chambre Jubilate, exil-3 créations	musique	Garantie de déficit
Literaturcafé, Konzert Nereid	musique	Garantie de déficit
Literaturcafé, Konzert The Great Harry Hillmann	musique	Garantie de déficit
Literaturcafé, Konzert The Fridge/Books on the Shelves	musique	Garantie de déficit

Literaturcafé, Konzert Ikarus	musique	Garantie de déficit
Literaturcafé, Konzert punkt 3	musique	Garantie de déficit
Verein Frauenplatz, Tanzstück "Im Rahmen"	danse	Garantie de déficit
Collectif Barbare, reprise spectacle "Alle deine Namen"	théâtre	Garantie de déficit
Association Bin°oculaire, Fidelité en création, tournée 2013	musique	Garantie de déficit
Breakfast on a Battlefield, tournée promotion	musique	Garantie de déficit
Julia Weber, Werkbeitrag "Innen und Aussen"	littérature	Subvention unique
Konzertchor Biel-Seeland, Stabat Mater Konzert	musique	Garantie de déficit
Katharina Vogel, Tanz Performance Villa Gerber Thun	danse	Garantie de déficit
Intakt Records, CD Produktion Koch-Schütz-Studer	musique	Subvention unique
Heinz Helle, Roman Brixen	littérature	Subvention unique

## f. Autres activités dans le domaine culturel

Plusieurs autres activités ont été menées dans le domaine culturel en 2012, principalement sous forme de contacts avec des acteurs culturels et actrices culturelles et de renseignements et conseils sur des projets avec demande de subvention. On peut citer le spectacle « I bi nüt vo hier », créé en 2012 par l'acteur Carlos Henriquez, en partenariat avec le Forum du bilinguisme. Le soutien du CAF a permis de dégager une subvention de l'Office de la culture, ce spectacle répondant parfaitement au critère de soutien « bilinguisme et échange entre les cultures » développé par le CAF dans ses Lignes directrices dans le domaine culturel. La SAC a aussi rencontré M. Christophe Joset, chargé de projet à l'OC pour la mise en place de la conférence régionale Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois dans le domaine culturel.

## 9. DELEGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)

### a. Composition de la DBAJ et séances

Les membres de la DBAJ sont d'une part élus par l'assemblée plénière du CAF, d'autre part désignés par les Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard. La présidence en est assumée par le président du CAF, M. Philippe Garbani.

Membres élus par le CAF	Membres CM Bienne	Membres CM Evilard
Béatrice Sermet-Nicolet	Erich Fehr	Daniel Nussbaumer
Pierrette Berger-Hirschi	Pierre-Yves Moeschler	Thomas Minger
Philippe Garbani	François Contini	

Le secrétaire général du CAF participe aux séances avec voix consultative ; il en dresse le procès-verbal et assure le secrétariat de la DBAJ, pour le compte également des communes de Bienne et d'Evilard.

Créée fin 2009, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) a pour fonction principale de faciliter la coordination des positions du CAF et des Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard sur les questions liées à l'avenir institutionnel de la région interjurassienne.

### b. Principales activités

La DBAJ en tant que telle a siégé cinq fois en 2012. Une délégation de la DBAJ a également participé à une rencontre avec la DAJ en octobre 2012, puis en décembre 2012 en commun avec une délégation du CJB. La DBAJ a également participé à une série de séances à Berne et à Sonceboz, dans le cadre du groupe de travail mis en place par la Chancellerie d'Etat sur le « statu quo plus » ; la DBAJ siège dans ce groupe à titre consultatif, pour évaluer les conséquences possibles de cette évolution sur le district bilingue de Bienne, via une révision de la Loi sur le statut particulier et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne. La participation à ces séances a impliqué un important travail d'accompagnement, pour affiner la position biennoise sur les différentes évolutions proposées. Ces travaux se poursuivront en 2013.

La Question jurassienne a fait l'objet de la plupart des séances de la DBAJ, conformément à son mandat. La DBAJ a réaffirmé et affiné à plusieurs reprises la position dite de « neutralité active » des autorités du district de Bienne dans la Question jurassienne. Cela s'est fait par des contacts avec les autorités cantonales et avec le CJB, ainsi que par des communiqués de presse communs au CAF, à la Ville de Bienne et à la Commune d'Evilard, notamment après la publication de la Déclaration d'intention (en février 2012) devant déboucher sur une votation régionale en 2013.

La DBAJ a eu à cœur de faire comprendre que la « neutralité active » n'est en aucun cas une marque de mépris ou de désintérêt envers le Jura bernois, mais bien au contraire un signe de respect envers sa population, qui doit pouvoir se prononcer souverainement.

## **10. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB)**

### **a. Bases légales et réglementaires**

En vertu de la Loi sur le Statut particulier (art. 25), la collaboration entre le CAF et le CJB s'organise sur la base d'un Règlement commun, établi en 2007.

Dans le domaine de la formation, les deux conseils peuvent s'appuyer sur un programme de législation commun, adopté en 2010, et sur des fiches de travail, dont les dernières ont été adoptées en 2011.

La collaboration entre les conseils fait l'objet d'une attention particulière et d'un réexamen périodique. Les contacts sont multiples, à divers niveaux. De nombreux dossiers évoqués dans le présent rapport ont fait l'objet d'actions communes ou concertées entre le CAF et le CJB. Ce chapitre ne se veut pas exhaustif.

### **b. Séances communes**

Le CAF et le CJB se réunissent en assemblées plénières et en séances des sections, en principe au minimum une fois par année pour chacune. La séance plénière commune a eu lieu le 7 novembre 2012 à Tramelan. Elle a donné lieu à une conférence de presse commune.

Les sections Culture des deux conseils ont siégé ensemble en février 2012, lors d'une rencontre annuelle avec le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver. De même, les sections DECOO et INS des deux conseils ont siégé ensemble, dans la foulée de cette même séance. Chargées ensemble de la coordination scolaire romande et interjurassienne, les sections DECOO et INS ont aussi tenu une séance commune en mai 2012 à Saint-Imier. Elles ont eu moins de séances communes que les années précédentes, une évolution qui s'explique par la création en 2012 de délégations spécialisées, au sein de la DECOO et de l'INS, pour traiter des affaires des hautes écoles et de la CIIP.

Une rencontre annuelle a eu lieu le 2 octobre 2012 entre le président du CJB, M. Jean-Pierre Aellen, et le président du CAF, M. Philippe Garbani, en présence des secrétaires généraux des deux conseils.

Enfin, plusieurs séances ont réuni des représentants du CJB et du CAF (respectivement de la DBAJ) dans le cadre du projet « statu quo plus », lancé à l'été 2012 pour plusieurs mois. La participation régulière de la DBAJ à ce groupe de travail n'allant pas de soi pour tous, elle a nécessité un temps d'adaptation.

### **c. Collaboration au niveau des secrétariats généraux**

Les secrétariats généraux du CAF et du CJB sont en contact régulier et se livrent à un échange d'informations fréquent, dans le respect des prérogatives de chaque conseil. Cette collaboration sert à organiser les séances communes, favoriser une information complète et, dans la mesure du possible, décharger l'un ou l'autre secrétariat grâce à un partage des tâches (notamment en cas de prises de position ou de courriers communs). Les secrétaires généraux se rencontrent à un rythme environ mensuel, avec le président de la COFRA, pour assurer le suivi des dossiers. Par l'intermédiaire de leurs secrétaires généraux, les deux conseils étaient aussi représentés en 2012 au sein du groupe de travail « Loi fédérale sur les langues / soutien aux cantons bilingues » et

dans la structure du « regard francophone » sur l'Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles.

#### **d. Prises de position et actions communes**

Le CAF et le CJB ont coordonné plusieurs de leurs prises de position en 2012, comme à l'accoutumée, à commencer par le domaine scolaire, où ils exercent des compétences conjointes. Les deux conseils se sont par exemple prononcés en commun sur les autorisations de dépenses annuelles pour les hautes écoles HEP et HE-Arc, sur le projet de convention intercantonale au sujet de la Haute école Arc et sur les lignes directrices cantonales pour le Plan d'études romand (PER). Le CAF et le CJB ont aussi pris position en commun sur la révision de la Loi sur le statut du personnel enseignant et de la Loi sur le personnel, entre autres prises de position communes.

Dans certains dossiers de subventions culturelles, un partage a pu être assuré entre l'enveloppe du CJB et celle du district bilingue de Bienne, gérée par l'Office de la culture du canton sur préavis du CAF. Ces partages ont lieu lorsque des manifestations culturelles sont organisées dans le Jura bernois, avec la participation d'acteurs culturels biennois, et inversement. Ils témoignent des liens entre Bienne et le Jura bernois dans le domaine culturel.

### **11. COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CONSEIL**

En tant qu'organe essentiellement consultatif, le CAF agit par l'argumentation politique, l'information et la négociation, avec un réseau de partenaires dont voici un aperçu non exhaustif.

#### **a. Forum du bilinguisme**

Le Conseil des affaires francophones et le Forum du bilinguisme ont maintenu et développé leur bonne collaboration en 2012. L'essentiel de la collaboration s'effectue par un échange fréquent d'informations entre le secrétariat général du CAF et l'équipe du Forum du bilinguisme, établis dans le même bâtiment. Une rencontre annuelle a été organisée avec les présidents des deux institutions en mars 2012, pour faire le point sur les dossiers importants.

En accord avec la Chancellerie d'Etat du canton de Berne, cette collaboration s'est aussi concrétisée par un rapprochement au niveau des ressources humaines, de l'informatique et de l'administration, permettant l'engagement en fin d'année (avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013) d'une secrétaire commune, Mme Ana Gonzalez.

Le partage des tâches entre le CAF et le Forum du bilinguisme est le suivant : le CAF se concentre sur l'action politique et les contacts avec les autorités, principalement cantonales et communales, alors que le Forum du bilinguisme agit surtout par le biais de la communication avec le public et par la conduite de projets, au niveau communal, cantonal et fédéral.

Dans certains cas bien précis, les deux organes ont uni leurs forces, pour donner plus de poids à une action. On peut citer la participation du CAF et du Forum du bilinguisme au groupe de travail « Loi fédérale sur les langues », sous la conduite de la Chancellerie d'Etat à Berne. Cette action coordonnée a permis d'assurer une bonne place à des projets biennois (comme le Festival du film français d'Helvétie) dans la répartition des subventions fédérales 2012 aux cantons bilingues. En novembre 2012, le CAF et le Forum du bilinguisme ont rencontré ensemble des responsables du Centre hospitalier de Bienne (CHB) pour évoquer le développement du bilinguisme au CHB et la recherche de financements supplémentaires à ce sujet.

L'échange régulier d'informations entre le Forum et le CAF permet d'avoir un regard vigilant sur toutes les questions de langues. Les deux organes étant dotés de ressources et de structures administratives réduites, un tel partage des tâches est clairement indispensable.

#### **b. Conseil-exécutif et DAJ**

En tant qu'organe de conseil du Gouvernement cantonal pour les affaires francophones du district bilingue de Bienne, le CAF entretient des contacts avec différents Conseillers d'Etat ou avec le Gouvernement in corpore. Une délégation du CAF a rencontré la Délégation aux affaires jurassiennes du Conseil-exécutif (DAJ) en février 2012, en commun avec le CJB. Dans un autre con-

texte, des délégations de la DBAJ ont rencontré la DAJ à deux reprises, en octobre et décembre 2012. L'idée d'une rencontre du CAF avec le Conseil-exécutif in corpore a été évoquée en 2012, mais pas encore concrétisée.

Le CAF et la DBAJ se sont adressés au Gouvernement et à la DAJ à plusieurs reprises en 2012, notamment dans le cadre de la Question jurassienne (réaction à la signature de la Déclaration d'intention, participation biennoise au groupe de travail « statu quo plus », prise de position sur la révision partielle de la Loi sur le Statut particulier, etc.), mais aussi dans un rapport de mars 2012 sur les compétences de participation politique du CAF, et dans une démarche commune CAF-CJB sur les procédures de nomination de cadres de l'administration cantonale.

### **c. Direction de l'instruction publique et COFRA**

En février 2012, le CAF a accueilli le Conseiller d'Etat Bernhard Pulver lors d'une rencontre annuelle CAF-CJB avec les sections SAC/Culture et DECOO/INS.

Les contacts entre le CAF et la Direction de l'instruction publique (INS) sont étroits, notamment via la Conférence de coordination francophone (COFRA) et la Section francophone de l'Office de la culture. Les secrétaires généraux du CAF, du CJB et le président de la COFRA se réunissent à un rythme mensuel pour des séances de travail et d'information réciproque intitulées « jour fixe ». La COFRA était représentée aux séances communes des sections DECOO (CAF) et INS (CJB) en février et mai 2012 et à certaines séances de la DECOO siégeant seule.

L'Office de la culture était représenté à la plupart des séances de la SAC en 2012.

### **d. Ville de Bienne**

Une convention sur les tâches communales du CAF a été signée en mai 2012 entre le Canton, la Ville de Bienne et la commune d'Evilard. Réglementant la participation financière des communes au fonctionnement du secrétariat général du CAF, cet accord est valable pour deux ans et reconductible. Il s'inscrit dans le renforcement progressif des liens entre le CAF et les communes de Bienne et d'Evilard, depuis une décision de 2009 reconnaissant le rôle de participation politique du CAF au niveau communal.

La Ville de Bienne a impliqué le CAF dans divers projets et consultations en 2012 (cf. aussi chapitre 4 : participation politique au niveau communal) : organisation de projet sur le Théâtre Palace, révision du Règlement municipal sur la culture (avec intégration du CAF dans le processus de décision des subventions), révision du Règlement de la Ville de Bienne, etc. A cela s'ajoutent les travaux de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), particulièrement active en 2012, avec le lancement du projet « statu quo plus ». Le CAF salue cette évolution, qui répond aux dispositions de la Loi sur le Statut particulier.

Les contacts entre le CAF et le Conseil municipal de Bienne s'exercent principalement par la présence des membres du Conseil municipal qui siègent au sein des divers organes du CAF. Ils ont lieu également au niveau administratif, avec les secrétariats de direction.

### **e. Commune d'Evilard**

Comme la Ville de Bienne, la commune d'Evilard a signé avec le canton de Berne une convention sur les tâches communales du CAF, en mai 2012 (cf. chapitre 4 : participation politique au niveau communal). Les liens du CAF avec la commune d'Evilard sont assurés notamment par la présence de représentants d'Evilard au sein du Plénum et du Bureau, ainsi que par des contacts entre le secrétariat général du CAF et le secrétariat communal d'Evilard. Deux représentants du Conseil municipal d'Evilard siègent aussi dans la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ).

Depuis l'automne 2012, la commune d'Evilard est également représentée au sein de la DECOO, avec l'élection de M. Marcel Liengme, conseiller municipal et membre fondateur du CAF, comme membre et président de la DECOO. Une lacune, constatée dans le rapport d'activités 2011, est ainsi comblée.

Le CAF a siégé une fois en séance plénière à Evilard en décembre 2012 ; le repas de fin d'année du CAF a été organisé dans la foulée. La commune d'Evilard a aussi invité le CAF à diverses manifestations (apéritif des partenaires, exposition EvilArt, fête du village).

## **f. Préfecture de Bienne**

Après avoir reçu le nouveau préfet suppléant de Bienne, M. David Sansonnens, en 2011, le CAF n'a pas eu d'autres contacts formels avec la Préfecture en 2012. De nouveaux contacts pourraient avoir lieu en 2013, année d'élection du préfet.

Le CAF a été consulté par la Direction JCE sur les conséquences de la réforme de l'administration cantonale décentralisée, à l'été 2012. Cette consultation portait notamment sur la réorganisation de la Préfecture.

## **g. Députation au Grand conseil**

Le CAF a noué des contacts plus étroits avec les députés francophones de l'arrondissement électoral en 2012, avec une rencontre en juin, qui a servi à instaurer une nouvelle pratique de contacts réguliers en amont de chaque séance de la Députation et de la session du Grand Conseil qui suit. Aucun député biennois ne siégeant au CAF, contrairement au CJB, un contact régulier permet d'assurer un bon suivi des dossiers et un bon échange d'informations sur les thématiques francophones biennoises.

Par ailleurs, les contacts habituels entre le CAF et la Députation se sont poursuivis, le président du CAF étant invité (à titre consultatif) à chaque séance de la Députation. Cette participation permet de rappeler certaines prises de position du CAF, avant la discussion d'un projet de loi au Parlement cantonal. L'ordre du jour est communiqué au secrétariat général du CAF. Cet échange est jugé important par le CAF ; il s'est systématisé par l'envoi de la quasi-totalité des prises de position du CAF en copie au secrétariat de la Députation.

## **h. Autres partenaires : AIJ, sbb, CMJB, OSSM, FICD**

Après la « séance interactive » organisée à Bienne en 2010, il n'y a plus eu de rencontre formelle entre le CAF et l'AIJ en 2011-2012, mais les deux institutions se tiennent régulièrement informées de leurs prises de positions et communications officielles.

Le CAF est régulièrement invité aux assemblées de l'association seeland.biel/bienne (sbb). Il a aussi présenté ses activités, en même temps que le CJB, à une séance du comité de sbb.

L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) à La Neuveville, a également tenu le CAF informé de ses principales activités, qui concernent également Bienne.

Le CAF a poursuivi ses contacts avec la Fédération interjurassienne de coopération et développement (FICD), en se tenant informé de ses activités et en participant à une séance annuelle en présence des partenaires de financement de la FICD (cantons, communes, Confédération), à Delémont, en septembre 2012. Les activités de la FICD s'étendent au district de Bienne, notamment via l'association Toézouri, basée à Evilard. Une autre association biennoise, le Jumelage Bienne-San Marcos, a adhéré à la FICD en 2012. Le CAF a participé à des contacts entre la Mairie de Bienne et la FICD, au sujet de la subvention municipale à la FICD.

# **12. COMMUNICATION**

## **a. Site Internet / Intranet**

Le CAF a confié la gestion de son site internet et intranet, dès sa création en 2008, à un prestataire externe. Relié au réseau cantonal BEWAN, le CAF peut par ailleurs compter sur le soutien des informaticiens de la Chancellerie d'État, à Berne.

Le site intranet sert notamment à planifier et préparer les séances ou à organiser des consultations électroniques. Le site internet sert principalement à la communication avec le public et les médias. Les communiqués de presse du CAF et ses prises de position y sont publiés, de même que des documents comme les objectifs annuels et les rapports d'activités.

L'adresse du site est bien connue ; dans les trois quarts des visites, l'accès au site est direct (par l'entrée de l'adresse URL). Il est bien référencé : des visiteurs y accèdent en entrant dans des moteurs de recherche des mots comme « bilinguisme à Bienne », « formations bilingues », « HEP BEJUNE » ou « étude CEAT », autant de domaines en lien avec les activités du CAF.

## b. Médias

Le CAF a convié les médias à cinq conférences de presse en 2012, dont une en commun avec le Conseil du Jura bernois, après la séance plénière commune annuelle. C'est un peu moins que l'année précédente (sept conférences de presse), mais cette légère baisse est compensée par une hausse du nombre de communiqués de presse : 17 en 2012, contre 15 en 2011. Quatre de ces communiqués étaient faits au nom de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), dont le CAF assume le secrétariat.

Les informations du CAF ont été en général bien relayées par les médias régionaux, avec d'inévitables variations selon les thèmes et les médias. Tous les communiqués ont été traduits en allemand, le CAF ayant à cœur d'informer aussi bien la population alémanique que francophone de Bienne, notamment au sujet de la Question jurassienne. Ce point faisait du reste partie des objectifs 2012 du CAF. Le CAF a par ailleurs décidé de réviser partiellement son concept de communication en 2013. Grâce à cet effort, divers médias alémaniques ont aussi couvert des actualités du CAF et de la DBAJ : en plus du Bieler Tagblatt et des médias bilingues (Canal3, Tele-Bilingue, Biel Bienne), on peut citer des articles dans la NZZ ou le Solothurner Tagblatt, au sujet de la position biennoise dans la Question jurassienne.

Le Bureau du CAF a également rencontré le rédacteur en chef du Journal du Jura en 2012, pour évoquer la communication des affaires francophones biennoises dans le seul quotidien francophone de Bienne. Le CAF a aussi rencontré une délégation de la direction de la radio Canal3 à l'été 2012, au sujet des possibilités de soutien à la radio bilingue biennoise.

## 13. STATISTIQUES <sup>1</sup>

### a. Statistiques de subventions

Le CAF ne publie pas d'informations mensuelles sur ses préavis de subventions. Il en dresse un bilan annuel sous forme statistique (cf. aussi chapitre 8e: subventions culturelles).

#### *Dossiers de subventions préavisés par le CAF en 2012*

Projets soumis au préavis du CAF par l'Office de la culture	454'881 francs
Projets soumis au préavis du CAF par la POM	81'350 francs
Total des montants préavisés par le CAF (POM + OC)	<b>536'231 francs</b>

Ces montants ne comprennent que les projets ponctuels. Le CAF est également informé des subventions annuelles versées par le canton aux grandes institutions culturelles biennoises. Ces montants sont fixés dans des contrats de prestations établis pour quatre ans.

#### *Dossiers de subventions croisées CAF-CJB en 2012*

Dossiers croisés CAF – CJB (demandes soumises aux deux conseils)	4
Total des montants de subventions croisées	15'000 francs

### b. Statistiques de préavis et prises de position

#### **Consultations et préavis du CAF en 2012**

Consultations cantonales (lois, ordonnances, nominations)	28
Consultations et organisations de projet au niveau municipal	5
Dossiers soumis au préavis de la SAC par l'OC	108
Dossiers soumis au préavis du CAF par la POM	22

<sup>1</sup> Cf. aussi statistiques détaillées en annexe.

## 14. CONCLUSION

### a. Évaluation des objectifs 2012

Pour l'année 2012, le CAF s'était fixé les sept objectifs suivants. Voici une évaluation de leur degré d'accomplissement.

**I. Renforcer les possibilités de soutien financier aux activités culturelles dans le district bilingue de Bienne, en participant aux travaux d'élaboration de l'Ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC) et en clarifiant le rôle du CAF et ses compétences de participation politique dans l'attribution de subventions culturelles.**

Objectif en bonne voie d'être atteint : le CAF a participé aux travaux du « regard francophone » sur l'OEAC et a pris position sur la première partie de cette ordonnance (la deuxième partie sera mise en consultation en 2013). Il a obtenu l'ancrage d'un soutien au bilinguisme dans cette ordonnance, et continuera ses efforts pour obtenir également un assouplissement des critères cantonaux de soutien à la culture dans un espace bilingue. Le CAF a également émis en mars 2012 un rapport sur ses compétences de participation politique, qui ont conduit à des travaux à la fois avec la Ville de Bienne et avec le Canton de Berne. Ces travaux se poursuivront en 2013.

**II. Favoriser la nomination de collaboratrices et collaborateurs francophones de qualité dans l'administration cantonale, grâce notamment à une clarification des compétences de participation politique du CAF dans les procédures de nominations.**

Objectif atteint : le CAF et le CJB ont rencontré la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes en février 2012. Un échange de courriers a également eu lieu, permettant d'affiner et codifier la participation politique des deux conseils dans les procédures de nomination. Le processus doit aboutir en 2013 à une révision de l'ordonnance concernée, avec de nouveaux postes soumis à la consultation du CAF et du CJB.

**III. Contribuer à élaborer la position du district bilingue de Bienne quant à l'avenir institutionnel de la région (votation régionale et statu quo+), au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ)**

Objectif atteint et à reconduire : le CAF a joué un rôle actif au sein de la DBAJ, avec une série de séances en 2012, pour définir la politique du district bilingue de Bienne face aux nouvelles échéances annoncées pour la Question jurassienne. Des rencontres ont aussi eu lieu avec la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes en octobre et décembre 2012. La DBAJ a participé également aux travaux du groupe « statu quo plus », dès août 2012, à titre consultatif, pour assurer la prise en compte des intérêts du district bilingue de Bienne en cas de révision de la législation sur le Statut particulier.

**IV. Assurer une bonne information de la population (alémanique et francophone) du district bilingue de Bienne, notamment dans le dossier « avenir institutionnel de la région ».**

Objectif atteint et à reconduire : la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes a communiqué publiquement à plusieurs reprises en 2012, pour expliquer sa politique de « neutralité active » en lien avec la Question jurassienne. Ces communications ont été faites dans les deux langues et ont été reprises dans divers médias. La DBAJ a aussi communiqué en commun avec la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes. La position biennoise dans ce dossier étant complexe, cet objectif doit être maintenu pour l'année 2013, qui verra l'organisation d'une votation régionale dans le Jura bernois.

**V. Veiller au maintien de l'offre de formations francophones dans le district bilingue de Bienne, à tous les niveaux ; promouvoir Bienne comme site de formation au niveau cantonal et intercantonal ; parallèlement, affiner la pratique de la coordination scolaire exercée conjointement par le CAF et le CJB.**

Objectif à reconduire en priorité : le CAF n'a pas ménagé ses efforts dans ce domaine, mais il constate un risque d'effritement de l'offre de formations francophones à Bienne, notamment dans la formation professionnelle et l'apprentissage. Des contacts ont eu lieu avec les écoles concernées et avec les autorités politiques. Le CAF s'est enquis aussi des suites de la réorga-

nisation de la HEP BEJUNE. Tous ces travaux devront être poursuivis en 2013. Quant à la coordination scolaire du CAF et du CJB, elle a fait l'objet d'une clarification qui a permis la création en 2012 de délégations spécialisées sur les différentes hautes écoles et sur la CIIP. Avec la disparition programmée du projet aJir (aide à la recherche de places d'apprentissage pour jeunes en difficulté), le CAF s'est adressé à la Ville et au Canton pour demander la reprise ou la poursuite d'activités de soutien à l'apprentissage pour les jeunes francophones, si nécessaire dans un autre cadre institutionnel.

**VI. Suivre, accompagner et encourager la mise en place d'offres de formations bilingues, dans le district de Bienne comme dans le reste du canton, en veillant au respect des critères de qualité et des conditions énoncés dans le programme de législature du CAF et du CJB.**

Objectif à reconduire : le CAF a pris connaissance de la pétition lancée en 2012 par des parents biennois pour une extension de ces offres bilingues. Des contacts ont eu lieu avec le comité pétitionnaire. Le CAF s'est aussi tenu informé du projet de filière bilingue à Evilard, finalement rejeté par l'assemblée communale en juin 2012. Cette thématique a été discutée à plusieurs reprises au sein de la DECOO. Le CAF a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation de la filière bilingue biennoise, prévue en 2013.

**VII. Soutenir la Ville de Bienne et la commune d'Evilard dans les domaines d'activités du CAF, grâce notamment à l'établissement d'une convention sur les tâches communales du CAF.**

Objectif atteint : le CAF a réalisé diverses tâches communales, comme détaillé dans ce rapport. La DBAJ a été particulièrement active en 2012. Une convention sur le financement des tâches communales a été signée entre le canton et les deux communes et le taux d'occupation du secrétaire général du CAF a été augmenté en conséquence.

**Le CAF constate que ses objectifs 2012 sont atteints, avec une réserve dans le domaine de la formation, qui nécessitera une vigilance particulière en 2013. Plusieurs processus (Question jurassienne, renforcement des compétences dans le domaine culturel) sont encore en cours, d'où la reconduction de ces objectifs en 2013.**

## **b. Perspectives 2013**

L'année 2013 sera inévitablement marquée par la votation régionale organisée le 24 novembre dans le Jura et le Jura bernois. La politique biennoise de neutralité active envers cette votation devra continuer à être précisée et expliquée, dans les médias, auprès du public et dans les milieux politiques, pour bien faire comprendre que cette neutralité n'est pas synonyme de désintérêt pour l'avenir du Jura bernois, mais bien une marque de respect pour sa population, appelée à se prononcer souverainement, sans influences externes.

En marge de ce processus, le CAF continuera à participer, via la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes, aux travaux sur un éventuel «statu quo plus», devant mener à une révision de la législation sur le Statut particulier et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne. Il s'agira principalement de mesures destinées au Jura bernois, mais la DBAJ proposera au Conseil-exécutif des mesures qui pourraient être prises également dans l'intérêt des francophones de Bienne et du bilinguisme cantonal.

Dans le domaine scolaire, le CAF et le CJB continueront à collaborer, en cherchant autant que possible des solutions en faveur de la région tout entière. Cela passera probablement par la réalisation d'une sorte de « panorama » de l'offre de formation professionnelle. Les deux conseils devront s'efforcer d'agir de concert et de faire front commun, face à la disparition de certaines offres de formation, parties dans d'autres cantons romands.

Le long processus de révision totale de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), auquel le CAF a été associé dès le début, devrait aboutir en 2013, avec la réalisation de l'ordonnance d'application de cette loi. Il s'agira pour le CAF de s'assurer que les garanties

discutées en faveur d'un soutien à la culture en espace bilingue puissent effectivement être concrétisées dans la législation, en permettant notamment d'assouplir les critères cantonaux de soutien à la culture. Des travaux, lancés en 2012, seront poursuivis entre le CAF, la Ville de Bienne et le Canton de Berne, pour une meilleure coordination dans l'attribution des subventions culturelles dans le district bilingue de Bienne. Il s'agira ainsi pour le CAF de poursuivre sur la voie d'une bonne collaboration avec les autorités municipales, après le renouvellement des autorités biennoises aux élections municipales de septembre 2012.

L'année 2013 devrait voir aboutir les réflexions lancées par le conseiller municipal Pierre-Yves Moeschler sur l'utilisation future du Théâtre Palace à Bienne. Comme en 2012, le CAF participera à ces travaux, sous l'égide de M. Cédric Némitz, nouveau conseiller municipal en charge de la Formation, de la culture et du sport. Le Conseil municipal biennois sera appelé à prendre une décision définitive sur la poursuite d'un modèle dual théâtre-cinéma ou, au contraire, la création d'un théâtre à vocation régionale, s'insérant dans les travaux sur le « réseau ARS » (mise en réseau des arts de la scène du Jura, du Jura bernois et de Bienne). Suivant l'option choisie, des travaux de rénovation pourraient être décidés, pour l'année 2014.

## 15. SCHLUSSFOLGERUNGEN

### a. Evaluation der Ziele 2012

Für 2012 hatte sich der RFB insgesamt sieben Schwerpunkte gesetzt. Nachfolgend eine Bilanz:

#### I. Stärken der finanziellen Kulturunterstützungsmöglichkeiten im zweisprachigen Amtsbezirk Biel, dies dank der Mitwirkung bei der Erarbeitung der Kulturförderungsverordnung und dank der Klärung der Rolle des RFB und seiner politischen Mitwirkungskompetenzen bei der Gewährung von Kulturbeiträgen.

Ziel praktisch erreicht: Der RFB hat an den Regard-francophone-Treffen zur kantonalen Kulturförderungsverordnung (KKFV) teilgenommen und eine Stellungnahme zum ersten Teil dieser Verordnung abgegeben (der zweite Teil wird 2013 in die Vernehmlassung geschickt). Er hat zur Verankerung der Unterstützung der Zweisprachigkeit beigetragen und wird seine Bemühungen im Hinblick auf eine Lockerung der kantonalen Kriterien zur Kulturförderung im zweisprachigen Raum fortsetzen. Der RFB hat im März 2012 zudem einen Bericht über seine politischen Mitwirkungsbefugnisse vorgelegt, was zu weiteren Arbeiten mit der Stadt Biel sowie dem Kanton Bern geführt hat; die Arbeiten werden 2013 fortgesetzt.

#### II. Begünstigen der Ernennung von qualifizierten französischsprachigen Mitarbeitenden in der Kantonsverwaltung, dies namentlich dank einer Klärung der politischen Mitwirkungskompetenzen des RFB bei den Ernennungsverfahren.

Ziel erreicht: RFB und BJR haben sich nach einem intensiven brieflichen Austausch im Februar 2012 mit der Juradelegation des Regierungsrates getroffen. Die politische Mitwirkung beider Räte im Bereich der Ernennungsverfahren konnte verfeinert und ins Recht überführt werden. Die entsprechenden Verordnungsartikel werden 2013 überarbeitet und um einige Funktionen, die dem Antragsrecht von RFB und BJR unterstellt sein werden, ergänzt.

#### III. Mitwirken bei der Positionierung des zweisprachigen Amtsbezirks Biel in Bezug auf die institutionelle Zukunft der Region (regionale Abstimmung und Status quo plus), dies innerhalb der Bieler Juradelegation.

Ziel erreicht, Bemühungen müssen fortgesetzt werden: Der RFB spielte an den Sitzungen der Bieler Juradelegation eine aktive Rolle. Es ging dabei um die politische Haltung des zweisprachigen Amtsbezirks Biel gegenüber den anstehenden Ereignissen im Zusammenhang mit der Jurafrage. Im Oktober und Dezember 2012 kam es auch zu Begegnungen mit der Juradelegation des Regierungsrates. Die Bieler Juradelegation hat ausserdem ab August 2012 mit beratender Funktion an den Arbeiten der «Status quo plus»-Gruppe teilgenommen, um im Falle einer Revision der Sonderstatutsgesetzgebung die Interessen des zweisprachigen Amtsbezirks Biel wahren zu können.

**IV. Gewährleisten einer umfassenden Information der (deutschsprachigen und französischsprachigen) Bevölkerung des zweisprachigen Amtsbezirks Biel, namentlich beim Dossier «institutionelle Zukunft der Region».**

Ziel erreicht, Bemühungen müssen fortgesetzt werden: Die Bieler Juradelegation hat sich 2012 mehrmals öffentlich zu Wort gemeldet, um im Zusammenhang mit der Jurafrage ihre politische Haltung der aktiven Neutralität zu erläutern. Ihre Mitteilungen waren zweisprachig und wurden in verschiedenen Medien veröffentlicht. Die Bieler Juradelegation und die regierungsrätliche Juradelegation haben auch gemeinsame Medienmitteilungen veröffentlicht. Biels Haltung zu diesem Dossier ist komplex, so dass dieses Ziel auch 2013 fortgesetzt werden muss, zumal dann auch die regionale Abstimmung im Berner Jura stattfindet.

**V. Dafür sorgen, dass das französischsprachige Bildungsangebot auf allen Stufen im zweisprachigen Amtsbezirk Biel aufrechterhalten bleibt; Fördern der Stadt Biel als kantonaler und interkantonaler Bildungsstandort; Ausfeilen der gemeinsamen Schulkooperationspraxis von RFB und BJR.**

Ziel muss prioritär fortgesetzt werden: Obwohl der RFB nicht untätig geblieben ist, muss er im Bereich des französischsprachigen Bildungsangebots in Biel, insbesondere bei der Berufsbildung und im Lehrstellenwesen, einen schleichenden Abbau feststellen. Der RFB hat sowohl mit den betroffenen Schulen als auch mit den politischen Behörden Kontakt aufgenommen. Der RFB hat sich weiter mit den Folgen der HEP-BEJUNE-Reorganisation befasst. All diese Arbeiten müssen 2013 weitergeführt werden. Die Schulkoordination von RFB und BJR wurde geklärt, so dass 2012 Fachdelegationen für die höheren Schulen und die CIIP eingesetzt werden konnten. Im Zuge der Einstellung des Projekts aJir (Hilfe bei der Lehrstellensuche für Jugendliche in schwierigen Situationen) hat der RFB die Stadt Biel und den Kanton Bern ersucht, die Lehrstellenförderung für französischsprachige Jugendliche wieder aufzunehmen oder allenfalls in einem anderen institutionellen Rahmen weiterzuführen.

**VI. Weiterverfolgen, Begleiten und Fördern zweisprachiger Ausbildungsangebote im Amtsbezirk Biel und im übrigen Kanton, dies unter Einhaltung der im Legislaturprogramm von RFB und BJR genannten Qualitätskriterien und Grundsätzen.**

Ziel muss fortgesetzt werden: Der RFB hat die 2012 von Bieler Eltern lancierte Petition zur Erweiterung des zweisprachigen Bildungsangebots zur Kenntnis genommen und hatte mit dem Petitionskomitee Kontakt. Der RFB hielt sich weiter über das Projekt einer zweisprachigen Schule in Leubringen auf dem Laufenden. Das Projekt wurde an der Gemeindeversammlung vom Juni 2012 indessen abgelehnt. Der Schulkoordinationsausschuss hat sich mehrfach mit diesem Thema befasst. Der RFB hat beschlossen, die Ergebnisse der für 2013 vorgesehenen Evaluation des zweisprachigen Schulunterrichts in Biel abzuwarten.

**VII. Unterstützen der Stadt Biel und der Gemeinde Leubringen in den Tätigkeitsbereichen des RFB, namentlich dank einer Vereinbarung über die Gemeindeaufgaben des RFB.**

Ziel erreicht: Der RFB hat mehrere kommunale Aufgaben ausgeführt, wie aus dem vorliegenden Bericht hervorgeht. Die Bieler Juradelegation war 2012 besonders aktiv. Der Kanton und die Gemeinden Biel und Leubringen haben eine Vereinbarung über die Finanzierung der kommunalen Aufgaben unterzeichnet, und der Beschäftigungsgrad des RFB-Generalsekretärs wurde entsprechend erhöht.

**Der RFB stellt fest, dass er seine Ziele für 2012 erreicht hat. Ein Vorbehalt besteht in Bezug auf den Bildungsbereich, der 2013 mit besonderer Aufmerksamkeit zu beobachten sein wird. Mehrere Prozesse (Jurafrage, Stärkung der Befugnisse im Bereich Kultur) sind noch im Gange, weshalb die jeweiligen Ziele 2013 fortzusetzen sind.**

**b. Ausblick 2013**

Das Jahr 2013 wird von der am 24. November im Berner Jura und im Kanton Jura stattfindenden regionalen Volksabstimmung geprägt sein. Die Bieler Politik der aktiven Neutralität gegenüber dieser Abstimmung muss weiterhin in den Medien, in der Öffentlichkeit und in politischen

Kreisen erklärt werden, mit dem Ziel, deutlich zu machen, dass die Neutralität nicht Gleichgültigkeit gegenüber der Zukunft des Berner Juras bedeutet, sondern als Zeichen des Respekts gegenüber der bernjurassischen Bevölkerung zu sehen ist, die souverän und ohne externe Einflüsse abstimmen soll.

Parallel zu diesem Vorhaben wird sich der RFB via Bieler Juradelegation weiterhin an den Arbeiten zu einem möglichen «Status quo plus» beteiligen, was letztlich auf eine Revision der Sonderstatutgesetzgebung hinauslaufen dürfte. Es wird dabei in erster Linie um Massnahmen für den Berner Jura gehen. Die Bieler Juradelegation wird dem Regierungsrat jedoch auch Massnahmen unterbreiten, die im Interesse der Bieler Romands und der kantonalen Zweisprachigkeit sein könnten.

Im Schulbereich werden der RFB und der BJR weiterhin zusammenarbeiten und möglichst nach Lösungen für die gesamte Region suchen. Ein möglicher Ansatz ist die Erstellung einer Gesamtschau des Berufsbildungsangebots. Die beiden Räte werden zusammenarbeiten und gemeinsam der Tatsache ins Auge sehen müssen, dass bestimmte Bildungsangebote in andere Westschweizer Kantone abgezogen wurden.

Der lange Prozess der Totalrevision des Kulturförderungsgesetzes (KKFG), an dem der RFB von Anfang an beteiligt war, sollte 2013 mit der entsprechenden Vollzugsverordnung abgeschlossen werden können. Der RFB wird sicherstellen müssen, dass die diskutierten Garantien zugunsten der Kulturförderung im zweisprachigen Raum in der Gesetzgebung verankert werden, was namentlich eine Flexibilisierung der kantonalen Kulturförderungskriterien ermöglichen sollte. Die 2012 eingeleiteten Bestrebungen zwischen dem RFB, der Stadt Biel und dem Kanton Bern im Hinblick auf eine bessere Koordination bei der Vergabe kultureller Beiträge im Amtsbezirk Biel werden fortgesetzt.

2013 sollte der von Gemeinderat Pierre-Yves Moeschler aufgegleiste Denkprozess im Zusammenhang mit der künftigen Nutzung des Palace-Theaters in Biel abgeschlossen werden können. Der RFB wird sich auch 2013 an diesen Arbeiten beteiligen, die unter der Federführung von Gemeinderat Cédric Némitz (neuer Leiter der Direktion Bildung, Kultur und Sport) stehen. Der Bieler Gemeinderat wird definitiv entscheiden müssen, ob das duale Modell Theater/Kino fortgeführt wird oder ob ein regionales Theater geschaffen werden soll, das in die Arbeiten rund um das Netzwerk ARS (Vernetzung der Bühnenkunst des Berner Juras, des Kantons Jura und der Stadt Biel) integriert wird. Je nach Beschluss könnten die entsprechenden Umbauarbeiten für 2014 beschlossen werden.

## 16. ANNEXES

### — Liste des principales abréviations

CAF	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
CJB	Conseil du Jura bernois
COFRA	Conférence de coordination francophone (de la Direction INS)
DBAJ	Délégation biennoise aux affaires jurassiennes
DECOO	Délégation à la coordination scolaire romande et interjurassienne (du CAF)
OC	Office de la culture du canton de Berne
SAC	Section des affaires culturelles (du CAF)

### — Documents en téléchargement sur [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch)

Les rapports d'activités du CAF, ses règlements, ses Lignes directrices et divers autres documents peuvent être consultés sur [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch) (rubrique «bases légales et documents»).

## Statistiques de présence aux séances en 2012

<b>Plénium</b>	Membres présents	Taux de présence	15	
			<b>Total des membres</b>	
02.02.2012	10	70%		
19.03.2012	14	90%		
29.05.2012	10	70%		
21.06.2012	12	80%		
05.09.2012	12	80%		
29.10.2012	12	80%		
07.11.2012	13	90%		
12.12.2012	14	80%		
<b>Moyenne</b>		<b>80%</b>		<b>Nombre de séances 8</b>

<b>DECOO</b>	Membres présents	Taux de présence	5
			<b>Total des membres</b>
06.02.2012	4	80%	
28.02.2012	5	100%	
14.05.2012	4	80%	
21.05.2012	3	60%	
11.06.2012	5	100%	
17.10.2012	5	100%	
29.11.2012	4	80%	
<b>Moyenne</b>		<b>85%</b>	<b>Nombre de séances 7</b>

<b>Bureau</b>	Membres présents	Taux de présence	5
			<b>Total des membres</b>
17.01.2012	2	40%	
23.02.2012	4	80%	
06.03.2012	4	80%	
08.05.2012	3	60%	
05.06.2012	4	80%	
16.08.2012	4	80%	
15.10.2012	3	60%	
05.11.2012	5	100%	
29.11.2012	4	80%	
<b>Moyenne</b>		<b>75%</b>	

<b>SAC</b>	Membres présents	Taux de présence	5
			<b>Total des membres</b>
10.01.2012	4	80%	
06.02.2012	4	80%	
15.02.2012	6	60%	
13.03.2012	5	100%	
15.05.2012	4	80%	
12.06.2012	4	80%	
22.08.2012	5	100%	
18.09.2012	5	100%	
16.10.2012	5	100%	
07.11.2012	4	80%	
04.12.2012	4	80%	
<b>Moyenne</b>		<b>85%</b>	<b>Nombre de séances 11</b>

<b>DBAJ</b>	Membres présents	Taux de présence	8
			<b>Total des membres</b>
08.03.2012	6	75%	
18.06.2012	6	75%	
29.08.2012	6	75%	
17.10.2012	8	100%	
13.12.2012	5	63%	
<b>Moyenne</b>		<b>78%</b>	<b>Nombre de séances 5</b>

<b>Moyenne générale</b>	<b>81%</b>
-------------------------	------------

